



## **CONTRIBUTION DU GRAND CAHORS**

# **AU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)**

## **OCCITANIE 2040**



## SOMMAIRE

### SYNTHESE - POINTS ESSENTIELS A RETENIR

### INTRODUCTION

#### I- CONTRIBUTIONS DU GRAND CAHORS AUX DEFIS REGIONAUX

##### **I-1- Défi 1 « La région de l'accueil – Le défi de la promotion sociale et de l'excellence environnementale »**

I-1-A- Commentaires du Grand Cahors sur les indicateurs retenus par la Région

I-1-B- Réponse du Grand Cahors au mot d'ordre donné par la Région « accueillir durablement »

I-1-C- Engagements du Grand Cahors pour concilier croissance démographique et excellence environnementale

##### **I-2- Défi 2 « La région des interdépendances territoriales – Le défi des réciprocités pour garantir le développement local »**

I-2-A- Commentaires du Grand Cahors sur les indicateurs retenus par la Région

I-2-B- Réponse du Grand Cahors au mot d'ordre donné par la Région « accompagner la croissance par le lien et la cohésion sociale »

I-2-C- Engagements du Grand Cahors pour concilier développement local et cohésion sociale

##### **I-3- Défi 3 « La région des ouvertures – Le défi du rayonnement régional au service de tous »**

I-3-A- Commentaires du Grand Cahors sur les indicateurs retenus par la Région

I-3-B- Réponse du Grand Cahors aux mots d'ordre donnés par la Région « montée en gamme » et bifurcation »

I-3-C- Engagements du Grand Cahors pour « faire système pour une Région ouverte »

##### **I-4- Défi transversal « L'atténuation et l'adaptation au changement climatique »**

I-4-1- Résonances locales entre le défi transversal et le défi 1 (région de l'accueil)

I-4-2- Résonances locales entre le défi transversal et le défi 2 (région des interdépendances territoriales)

I-4-3- Résonances locales entre le défi transversal et le défi 3 (région des ouvertures)

#### II- CONTRIBUTIONS DU GRAND CAHORS AUX SYSTEMES REGIONAUX

##### **II-1- Système en étoile**

II-1-1- Poids du Grand Cahors au sein de ce système

II-1-2- Participation / positionnement du Grand Cahors au sein de ce système

##### **II-2- Système polycentrique**

II-2-1- Poids du Grand Cahors au sein de ce système

II-2-2- Participation / positionnement du Grand Cahors au sein de ce système

## SYNTHESE - POINTS ESSENTIELS A RETENIR

A travers différentes thématiques abordées dans sa contribution au SRADDET, le Grand Cahors identifie quatre sujets majeurs renvoyant à des enjeux forts en matière d'attractivité, de développement et d'aménagement pouvant assurément être partagés par d'autres territoires occitaniens :

### ➤ **La connexion interterritoriale, une priorité**

Pour œuvrer à l'atteinte de tous les défis que la Région pose pour 2040 en assumant une part de son économie, de son tourisme, de sa formation, etc. dans une logique de maillage équilibré et de désengorgement des zones tendues, chaque territoire de projets doit impérativement être connecté aux centres d'impulsion existant à différentes échelles (Paris, Toulouse, bassins d'emploi, villes-préfectures). C'est pourquoi, sur le Grand Cahors, les liens physiques doivent être renforcés et, en priorité, l'offre ferroviaire nationale et régionale. Outre la consolidation des flux externes, la mobilité interne doit également être garantie dans ce territoire rural, où les partenariats entre les différentes autorités organisatrices des transports sont à renouveler.

### ➤ **L'urbanisation maîtrisée, une exigence**

Prônant la conciliation entre croissance démographique et excellence environnementale, entre développement local et cohésion sociale, ainsi que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, le SRADDET ne saurait y parvenir sans exiger de tous les territoires une lutte assidue contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain. Cette lutte est déjà menée à son échelle par le Grand Cahors, où l'élaboration des documents de planification « grenellisés » est bien avancée et où l'organisation territoriale a été repensée dans une logique de polarisation. Mais tous les territoires ne réalisent pas les mêmes efforts, ce qui, à défaut de mesures prescriptives par la Région, ne permettra pas de répondre aux objectifs qu'elle vise et continuera de pénaliser les territoires investis sur cette problématique.

### ➤ **L'expérimentation et l'innovation déployées, des potentiels**

Accueillir durablement, créer du lien, se développer constituent autant de mots d'ordre que la Région formule à l'égard de territoires comparables au Grand Cahors. Pour y répondre favorablement, ce dernier entend poursuivre son engagement en faveur de démarches expérimentales et innovantes, persuadé qu'elles peuvent « *designer* » les équipements et services publics de demain, à concevoir entre institutions et citoyens. A l'articulation du système métropolitain et polycentrique, son double positionnement en Occitanie se révèle sur ce champ un atout indéniable, car le SRADDET peut considérer le Grand Cahors comme un point d'appui pour l'élaboration et la diffusion de projets inédits et novateurs.

Tout comme les défis à relever en Occitanie d'ici à 2040, chacune de ces thématiques est traversée par une quatrième à caractère transversal :

### ➤ **La transition énergétique intégrée, un effort à partager**

A travers ses diverses actions réalisées, en cours et à venir (transport, bâtiment, logement, activités...), le Grand Cahors cherche à contribuer à son niveau à la lutte contre le dérèglement climatique, à la préservation de l'environnement et au renforcement de l'indépendance énergétique, à réduire la précarité énergétique pour améliorer la qualité de vie, à saisir les opportunités de compétitivité, de croissance et d'emploi dans le domaine de l'énergie. Pour un effet papillon optimal, les actions territoriales empreintes de cette philosophie doivent être fortement incitées par le SRADDET et plus particulièrement par la stratégie Région à énergie positive (REPOS) qu'il intègre.

## INTRODUCTION

Par délibération de son Assemblée plénière en date du 02/02/17, **la Région Occitanie s'est engagée dans l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** en approuvant le calendrier suivant :

- février 2017 : délibération de lancement du SRADDET ;
- mars 2017 - septembre 2018 : concertation des acteurs associés (dont les établissements publics de coopération intercommunale – EPCI - compétents en matière de plan local d'urbanisme - PLU) ;
- 2<sup>ème</sup> semestre 2018 : délibération d'arrêt du projet de SRADDET et avis des partenaires (dont les EPCI compétents en matière de PLU) ;
- 1<sup>er</sup> semestre 2019 : enquête publique pendant deux mois ;
- juillet 2019 : délibération d'adoption du projet de SRADDET ;
- août - octobre 2019 : arrêté du Préfet de Région approuvant le SRADDET.

Depuis, s'appuyant notamment sur le rendu des travaux de préfiguration des objectifs du SRADDET conduits en 2015/2016, la Région Occitanie a officiellement fait le choix de construire un schéma à double dimension :

- une dimension stratégique et transversale : les **quatre défis, c'est-à-dire les principaux enjeux qui impacteront la Région dans les vingt prochaines années** ;
- une dimension systémique et territoriale : les **cinq systèmes, c'est-à-dire les espaces de mise en œuvre du SRADDET construits sur la base des interdépendances concrètes entre les territoires.**

Constituée de deux parties, la présente contribution du Grand Cahors au SRADDET Occitanie 2040 entend dès lors formuler des commentaires constructifs sur ces défis (I) et ces systèmes (II) identifiés par la Région. Il souhaite en effet **réagir aux diagnostics qu'elle a élaborés, en présentant, après analyse des enjeux régionaux révélés, ses propres enjeux locaux**, de manière à ce que politiques régionales et politiques territoriales s'articulent au mieux dans les onze matières que le SRADDET doit traiter :

1. équilibre et égalité des territoires,
2. implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
3. désenclavement des territoires ruraux,
4. habitat,
5. gestion économe de l'espace,
6. intermodalité et développement des transports,
7. maîtrise et valorisation de l'énergie,
8. lutte contre le changement climatique,
9. pollution de l'air,
10. protection et restauration de la biodiversité,
11. prévention et gestion des déchets.

La Région ne souhaite pas traiter individuellement chacune de ces matières, toutes étant abordées de manière transversale à travers les quatre défis soulevés par le SRADDET, ce qui permet de les décloisonner et de les articuler dans un esprit de complémentarité.

Ce caractère multithématique du SRADDET démontre qu'il constitue un **document clef dans les relations Région – EPCI**. Ces derniers sont en effet localement responsables de la mise en œuvre de nombreuses stratégies sectorielles encadrées à l'échelle supra à travers ce schéma transversal. Celui-ci constitue aussi un **document socle des politiques contractuelles**, car la concrétisation des objectifs de moyen et long termes qu'il fixera s'opèrera par le biais de conventions entre la Région et chaque territoire de projets. Il donnera ainsi lieu à la prochaine signature d'un contrat régional unique

territorialisé, intégrant d'autres contrats sectoriels (contrat bourg-centre, contrat grand site...). C'est pourquoi, il est aujourd'hui essentiel pour le Grand Cahors de contribuer formellement au SRADDET Occitanie 2040.

**Cette contribution complète celles déjà transmises à la Région par le Grand Cahors :**

- contribution à la stratégie régionale pour l'emploi et la croissance :
  - o contribution au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) en juillet 2016,
  - o contribution au schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) en août 2016,
- contribution aux états généraux du rail et de l'intermodalité (EGRIM) en août 2016,
- contribution au schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) en avril 2017,
- contribution au projet de déploiement des Maisons de la Région en mai 2017,
- contribution « culture et patrimoine » en novembre 2017.

**Elle exploite principalement les données produites dans le cadre des documents de prospective et de planification et des stratégies sectorielles élaborés ou en cours d'élaboration par le Grand Cahors :**

- projet de territoire (PDT) en cours de mise à jour,
- schéma de cohérence territoriale (SCOT) intercommunautaire,
- plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI),
- plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable (SPR) de Cahors,
- plan climat air énergie territorial (PCAET),
- programme local de l'habitat (PLH),
- schéma local d'enseignement supérieur et de recherche (SLESR) : deuxième version en cours d'élaboration,
- schéma local de développement économique et touristique (SLDET).

Le SCOT, le PLUI et le PCAET devront d'ailleurs prendre en compte les objectifs du SRADDET, prescriptif, et être mis en compatibilité (à l'occasion de leur première révision) avec ses règles générales.

S'agissant justement de ces règles générales, au titre de la loi, elles doivent être énoncées par la Région pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le SRADDET, objectifs à déterminer dans **l'ambition d'une plus grande égalité des territoires** et à illustrer sur une carte synthétique illustrative. Dans une **logique de traitement différencié par territoire**, ces règles peuvent varier entre les différentes grandes parties du territoire régional, sans pouvoir générer une charge d'investissement ou de fonctionnement récurrente pour les territoires. Elles sont regroupées dans un fascicule du schéma comprenant des chapitres thématiques et indiquant les modalités de suivi de l'application des règles et de l'évaluation de leurs incidences.

La Région attend des territoires contributeurs à l'élaboration du SRADDET qu'ils l'aident à formuler des objectifs thématiques, des règles du jeu et des mesures d'accompagnement en réponse aux quatre défis et au vu des cinq systèmes qu'elle a déjà identifiés, préalablement à la contractualisation

## I- CONTRIBUTIONS DU GRAND CAHORS AUX DEFIS REGIONAUX

Le Grand Cahors souhaite préalablement affirmer que, bien qu'objective, l'analyse des trajectoires des territoires présentée par la Région à travers ces défis est à utiliser avec précaution, car elle recourt à des éléments rétrospectifs qui, bien qu'indicatifs, ne permettent pas d'établir avec certitude une prospective à horizon 2040. Des éléments extérieurs et nouveaux pourraient en effet modifier plus ou moins substantiellement ces trajectoires et dessiner un autre avenir pour les territoires. Il en va de même sur l'analyse de l'appartenance des territoires aux systèmes régionaux. C'est pourquoi la présente contribution entend être considérée comme participant d'une véritable co-élaboration du SRADDET, pour **que ce document qui définit une stratégie sur vingt ans intègre différents scénarii de développement adaptés à tous les territoires concernés.**

### I-1- Défi 1 « La région de l'accueil – Le défi de la promotion sociale et de l'excellence environnementale »

#### I-1-A- Commentaires du Grand Cahors sur les indicateurs retenus par la Région

Retenir les mêmes indicateurs pour l'ensemble des territoires composant l'Occitanie paraît tout d'abord discutable. Il conviendrait en effet de **retenir des indicateurs différenciés, pondérés, selon leur typologie et en particulier au vu de leur densité**, car il est évident que la consommation foncière est supérieure sur des territoires où le ratio entre le nombre d'habitants et la superficie est faible à celle constatée sur des territoires où ce ratio est élevé. Une modulation serait donc nécessaire, surtout dans la formulation des objectifs chiffrés de réduction de la consommation foncière que le SRADDET fixera et qui s'opposeront aux documents d'urbanisme. Deux ou trois catégories de territoires pourraient être définies (comme territoires urbains, territoires péri-urbains et territoires ruraux) avec, pour chacune, des indicateurs différents.

De plus, **concernant le Grand Cahors, les indicateurs choisis ne permettent pas d'établir un diagnostic représentatif de son territoire.** Le diagnostic régional produit ne met pas suffisamment en avant ses atouts et en donne parfois une vision erronée :

- l'indicateur « attractivité » est ainsi basé sur la variation de population, et non sur le **solde démographique migratoire, positif sur le Grand Cahors** grâce au cadre et à la qualité de vie qu'il offre : cet indicateur n'est donc pas favorable à notre agglomération dont le solde démographique naturel apparaît négatif ;
- pour l'indicateur « pression foncière / risques », la combinaison de ces deux critères est également défavorable au Grand Cahors soumis à de nombreux risques naturels et ne met pas en avant tous les **enjeux locaux en matière d'artificialisation des sols et de pression foncière** tels que ci-dessous révélés par le diagnostic du SCOT de Cahors et du sud du Lot.



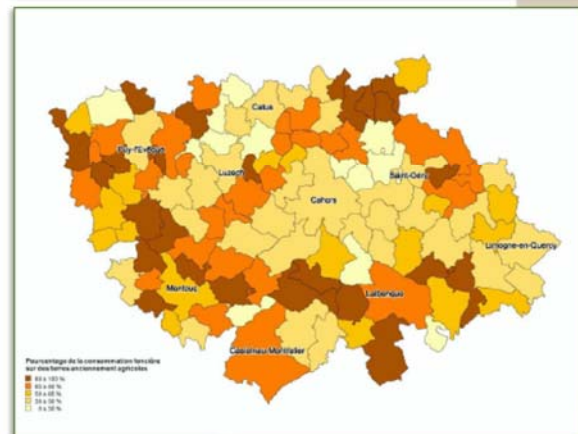
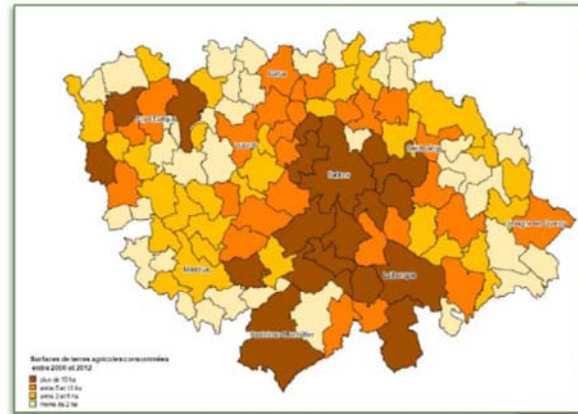
- 1500 hectares ont été consommés entre 2000 et 2012, dont 775 ha de terres agricoles.
- Urbanisation à l'origine de 50% des espaces agricoles perdus sur cette même période (perte de SAU)

#### Surfaces de terres agricoles consommées entre 2000 et 2012

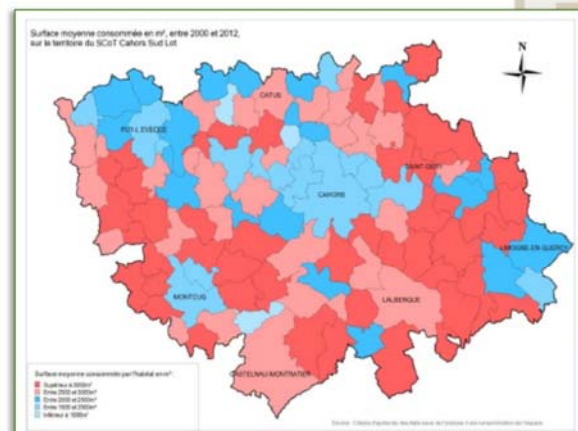
- plus de 10 ha
- entre 5 et 10 ha
- entre 2 et 5 ha
- moins de 2 ha

#### Pourcentage de la consommation foncière sur des terres anciennement agricoles

- 80 à 100 %
- 65 à 80 %
- 50 à 65 %
- 30 à 50 %
- 0 à 30 %



Une majeure partie de la consommation de l'espace est liée à l'habitat pour un volume de 1025 ha soit une moyenne annuelle de 85 ha par an. L'espace artificialisé pour un logement produit est très variable d'une partie du territoire à une autre et traduit de fortes disparités en ce qui concerne la production de l'habitat individuel (présence d'un document d'urbanisme, opérations groupées, urbanisme diffus).



CdC	surface totale consommée 2000-2012 (en ha)	% espaces naturels consommés	% espaces agricoles consommés	% autres
Grand Cahors	746	54%	42%	4%
Lalbenque	344	42%	56%	2%
Quercy Blanc	168	22%	76%	3%
Vallée du Lot et du Vignoble	236	30%	62%	8%
<b>Total</b>	<b>1494</b>	<b>44%</b>	<b>52%</b>	<b>4%</b>

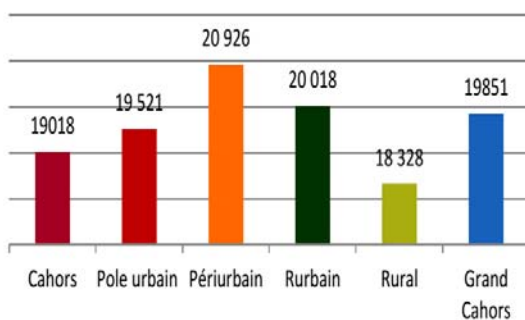
#### Surface moyenne consommée par l'habitat en m<sup>2</sup>

- Supérieur à 3000m<sup>2</sup>
- Entre 2500 et 3000m<sup>2</sup>
- Entre 2000 et 2500m<sup>2</sup>
- Entre 1500 et 2000m<sup>2</sup>
- Inférieur à 1500m<sup>2</sup>

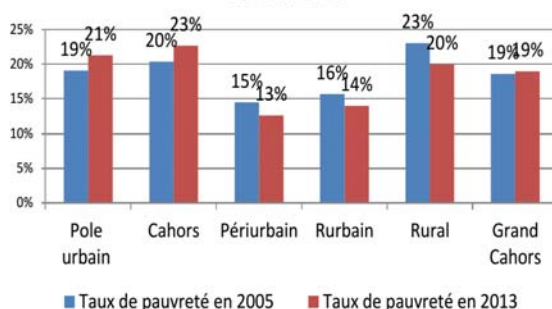
- à l'échelle régionale, l'indicateur indice de développement humain (IDH) croisant niveau de vie, de santé et d'éducation présente un score globalement favorable sur le Grand Cahors, mais l'échelle retenue ne permet pas de mettre en évidence les **disparités existantes sur l'agglomération entre le pôle urbain (Cahors-Pradines), le périurbain/rurbain et les communes rurales**, telles que révélées par l'analyse des besoins sociaux actuellement en cours sur le territoire :
  - En matière de revenus : le revenu médian est plus élevé en périurbain que sur le pôle urbain, le secteur rural étant le plus faible.
  - En ce qui concerne le taux de pauvreté : il atteint 23 % sur Cahors et 20 % sur le secteur rural, mais 13 % seulement sur le périurbain. Le phénomène de pauvreté s'aggrave dans la ville-centre (Cahors), et notamment dans son nouveau quartier prioritaire (NQP) au titre de la Politique de la ville (Terre Rouge) où les personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté atteignent 42,2 %, contre 14,3 % pour le taux national. Ceci s'explique par l'existence d'un parc important de logements privés à bas loyers et la concentration du logement social. Les familles monoparentales et les ménages isolés y sont également surreprésentés.

#### Comparaison des niveaux de revenus médians

(Source : Insee DGFIP 2014)



#### Evolution du taux de pauvreté ds ménages entre 2005 et 2013

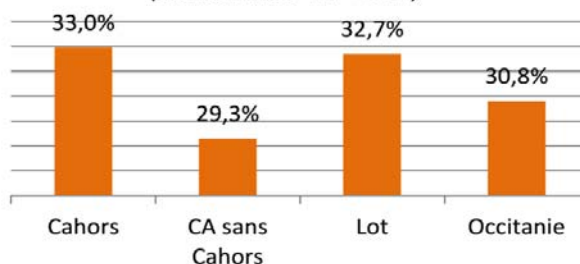


- En ce qui concerne les qualifications : un pourcentage plus élevé d'adultes sans diplôme sur Cahors que dans le reste de l'agglomération est constaté. 45,8 % des jeunes du Grand Cahors âgés de 18 à 24 ans seulement sont scolarisés contre 53,8 % pour l'Occitanie.



**Part de la population non scolarisée de  
15 ans ou plus sans aucun diplôme**

(Source : Insee -RP - 2014)



Enfin, à l'échelle régionale, le diagnostic révèle une forte attractivité globale (rythme de croissance démographique deux fois supérieur à la moyenne nationale). Mais il s'agit d'un constat fait « à la grosse maille » sur un périmètre très vaste dans lequel, à l'échelle infra, des territoires sont gagnants (le littoral et les métropoles) et d'autres perdants démographiquement (dans le Lot, une récente note des services de l'Etat révèle une chute démographique préoccupante : une étude spécifique a été commandée à l'INSEE pour comprendre les causes de ce phénomène et identifier des leviers correctifs). **D'ici à 2030, est certes envisagée une croissance démographique de 25 % sur l'Occitanie, mais elle ne doit pas continuer à se concentrer uniquement sur les territoires qui, jusqu'alors, en ont fortement bénéficié. Elle doit être équitablement répartie** afin que les écarts ne se creusent pas davantage car des fractures existent déjà (économique, sociale, numérique...). Comme prescrit par la loi, le premier rôle du SRADDET se jouant à présent au plan de « *l'équilibre et l'égalité des territoires* », il doit veiller à une meilleure répartition de la population, afin de lui assurer de bonnes conditions de vie. La présente contribution défendra donc ci-après le rôle que souhaite jouer le Grand Cahors dans la réciprocité entre les territoires (cf. défi 2), notamment ceux organisés en étoile (cf. système 1).

#### **I-1-B- Réponse du Grand Cahors au mot d'ordre donné par la Région « accueillir durablement »**

➤ Entretien et renouveler les infrastructures et équipements publics

Selon la Région, l'entretien et le renouvellement de ces biens sont considérés comme participant à la soutenabilité d'un accueil qualitatif sur le long terme. Selon le Grand Cahors, il semble effectivement important de **ne pas exclusivement concevoir l'investissement public comme réservé aux équipements nouveaux**. A l'avenir, dans une logique de développement durable, il doit peut-être prioritairement cibler les équipements nécessitant des travaux de réhabilitation ou d'adaptation plus ou moins importants pour mieux répondre, quantitativement et qualitativement, aux besoins de la population. Les aides régionales pourraient dès lors intégrer cette logique en **priorisant les investissements d'entretien et de renouvellement des équipements publics locaux existants**. Par exemple, concernant les zones d'activités économiques (ZAE), privilégier des actions de requalification ou d'extension afin de les remplir et de les moderniser, plutôt que la création de nouvelles ZAE, consommatrices en foncier et en réseaux.

Localement, le programme d'investissement de la collectivité sur ses bâtiments intègre des travaux portant sur des équipements sportifs qui bénéficient d'aides régionales incitatives, lorsqu'ils rayonnent sur un périmètre supra-communal. Le gymnase cadurcien du Petit Cabessut a ainsi bénéficié d'une **aide spécifique à la rénovation énergétique**, pour diminuer sa consommation de 155 kWh/m<sup>2</sup> d'énergie primaire à hauteur de 69 kWh/m<sup>2</sup>, soit une baisse de 66 % (étiquette énergie C à B). Cependant, le dispositif général prévoit une aide à hauteur de 30 % pour atteindre une étiquette énergie C. Sur un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) tel que le Grand

Quercy auquel le Grand Cahors appartient en tant que membre du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), **cette aide devrait être supérieure et exiger une étiquette énergie cible B, voire A, avec un taux de subvention bonifié.** Elle deviendrait alors vraiment incitative et permettrait la recherche de réelles optimisations énergétiques des bâtiments publics. Inversement, si la cible énergétique n'est traitée que partiellement sur un bâtiment lors d'une réhabilitation, il est avéré qu'elle ne sera plus substantiellement améliorée avant la prochaine réhabilitation lourde, soit pas avant trente ans en moyenne. Le SRADDET pourrait intégrer de nouvelles règles dans ce domaine.

➤ Renforcer les infrastructures et équipements de transport ferroviaire

Parmi les infrastructures et les équipements indispensables à un accueil satisfaisant et équitable des habitants d'Occitanie sur tous ses territoires, **une bonne desserte ferroviaire est indispensable. Il s'agit assurément de l'un des enjeux les plus importants, tant il est transversal et déterminant pour l'attractivité d'un territoire.** Pour le Grand Cahors qui, sur ce sujet, a déjà défendu sa position dans sa contribution aux EGRIM, il s'agit d'une **problématique majeure à une double dimension** :

- **Au niveau régional : les liens physiques avec la métropole toulousaine dont le Grand Cahors est une composante (cf. système régional en étoile : voir II-1-) doivent être renforcés** pour faciliter les liaisons et les déplacements. Une desserte ferroviaire améliorée pourrait rendre Cahors plus attractive aux yeux, notamment, des personnes travaillant sur Toulouse, dont la dynamique démographique va inexorablement pousser les habitants vers les périphéries. Ce développement doit se faire le long des axes de desserte existants, en s'appuyant sur les villes moyennes, plutôt que de façon aléatoire, par étalement urbain, dans des zones non desservies en transports collectifs.
- **Au niveau national : pour rejoindre la capitale française, l'offre proposée par la ligne SNCF Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) desservant Cahors doit pouvoir être fiabilisée, accélérée et substantiellement améliorée** (horaires, rapidité, confort...) pour des questions d'attractivité du territoire et de désenclavement.

Ces deux dimensions, croisées et complémentaires, renvoient au besoin de bien organiser l'offre régionale actuelle et future, qui doit aussi **faciliter la connexion de Cahors à la future ligne à grande vitesse (LGV)** en gare de Bressols au sud de Montauban et ainsi permettre une meilleure accessibilité à l'ensemble du réseau LGV français et européen selon un principe d'équité. Ce principe s'impose pleinement au schéma régional d'aménagement, qui doit désormais garantir l'équilibre et l'égalité des territoires.

Dès lors, un principe d'aménagement des zones d'habitat au plus près des équipements et services publics existants, dont ceux de transports collectifs, doit guider l'action de la Région, dès lors qu'elle donne comme mot d'ordre aux territoires : « accueillir durablement ». Il doit aussi guider l'action de toutes les personnes publiques compétentes. Tel que bien retranscrit dans le SCOT de Cahors et du Sud du Lot et dans le PLUI du Grand Cahors, l'étalement urbain, à proscrire désormais, ne doit plus systématiquement induire un allongement des lignes de transports collectifs au détriment du coût, de l'efficacité et de l'impact écologique (cf. défi transversal 4).

### **I-1-C- Engagements du Grand Cahors pour concilier croissance démographique et excellence environnementale**

➤ Une réduction substantielle de la consommation foncière et de l'étalement urbain

Sur le Grand Cahors, 746 hectares ont été consommés entre 2000 et 2012 (54 % prélevés sur la zone naturelle et 42 % sur la zone agricole), toutes vocations confondus (dont la construction de l'autoroute), soit **moins d'1 % des surfaces consommées en Occitanie** (80 000 hectares artificialisés en Occitanie entre 2006 et 2013). La consommation de foncier à vocation d'habitat a représenté 488 hectares entre 2000 et 2013.

A l'avenir, les documents d'urbanisme fixent comme objectifs :

- **A l'échelle du SCOT de Cahors et du sud du Lot : -50 % de consommation foncière d'ici à 2034**, avec une enveloppe par EPCI qui prévoit, pour le Grand Cahors (déjà couvert par douze PLU « grenellisés » contre dix sur tout le reste du Lot), un objectif entre -470 et -515 hectares pour la période 2016-2034 ;
- **Dans le cadre du PLUI et du PLH du Grand Cahors : -45 % de consommation foncière par rapport à la décennie passée**, soit 247 nouveaux logements par an en moyenne en incluant les nouvelles constructions (résidences principales et secondaires), les réhabilitations et les changements de destination. D'ici à dix ans (six ans pour le PLH), le PLUI projette entre 2 365 et 2 582 nouveaux logements sur environ 285 à 300 hectares, avec 15 % des besoins couverts par la seule résorption de la vacance (objectif du PLH).

Pour répondre à cet objectif ambitieux, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUI s'est notamment fixé comme orientation d'**adapter le modèle de développement urbain en s'appuyant sur une organisation multipolaire du territoire par micro-bassins de vie** (pôle urbain, pôles d'équilibre, pôles de services...), prédéfinie par le SCOT en fonction de leurs niveaux de services, d'équipements, de commerces et de leur dynamique démographique. Les pôles déjà structurés seront confortés en priorité, afin de maintenir ou renforcer le niveau d'équipements du territoire communautaire.

Néanmoins, la mise en œuvre de ce nouveau modèle (proscription du mitage, réorganisation par micro-bassins de vie, logique d'urbanisation non plus quantitative mais désormais qualitative...), basé sur des relations de complémentarité entre les communes et les différentes polarités du territoire, est conditionnée par **un fort engagement politique, une adhésion des élus communautaires à des valeurs de solidarité territoriale**. Mais dans cet exercice de planification locale, se révèlent très vite des enjeux supra-communautaires. A l'instar du Grand Cahors, les territoires qui « grenellent » leurs documents d'urbanisme peuvent être concurrencés par des territoires voisins qui ne le font pas. C'est pourquoi, afin d'**éviter ces effets de report de l'urbanisation non contrôlée**, il est important que les temporalités d'entrée en vigueur des documents d'urbanisme « grenellisés », et en particulier des PLUI, puissent être concordantes sur l'ensemble du territoire régional ou du moins sur les périmètres SCOT. Le Grand Cahors propose dès lors à la Région que le SRADDET maîtrise ses temporalités, via des dates butoirs, des incitations financières, un accompagnement, voire un conventionnement, avec les territoires dotés de SCOT ou PLUI.

L'équité territoriale, constituant l'un des objectifs du SRADDET, semble sur ce point essentielle au Grand Cahors. Le SRADDET devrait **récompenser les territoires qui jouent le jeu**, qui donnent rapidement une suite concrète à leur SCOT par un PLU(I). Le Grand Cahors est déjà en route sur ce sujet : 50 % des constructions étaient des maisons individuelles en 2010, contre 38 % en 2015. La conditionnalité des aides régionales aux bons élèves est à envisager dans la mise en œuvre contractuelle du SRADDET, qui pourrait peut-être aussi prévoir pour eux des quotas de constructibilité plus favorables. Le Grand Cahors a porté le même discours et engagé la même démarche auprès de l'Etat, pour que la dotation générale de décentralisation planification soit prioritairement fléchée vers les territoires dotés de documents d'urbanisme « grenellisés ». Le décalage entre les territoires couverts par de tels documents et les autres s'est même accru depuis la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27/01/17 qui a supprimé l'échéance obligatoire de grenellisation des SCOT et des PLU au 01/01/17, substituée par un simple principe de grenellisation à l'occasion de leur prochaine révision. La plupart seront donc, à coup sûr, révisés le plus tard possible, aucune date butoir, ni aucune sanction n'étant prévues, même pour les EPCI dotés de la compétence PLUI. Au vu du premier défi qu'il pose, il convient donc que le SRADDET statue sur cette problématique réelle et, qu'à travers lui, le Préfet de Région soit interpellé sur ce sujet.

➤ Des mesures de protection contre les risques naturels

Le Grand Cahors est inclus dans le territoire à risques importants d'inondation (TRII) de Cahors pour lequel, en 2017, une stratégie d'intervention a été définie par l'Entente interdépartementale du bassin du Lot et soumise à l'avis de la commission inondation du bassin Adour-Garonne de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Occitanie. Plusieurs recommandations ont alors été formulées, dont l'élaboration d'un **programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) complet pour le bassin versant du lot**. Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale sur un bassin de risque cohérent. La zone couverte par le PAPI fait environ 11 500 kilomètres carrés répartis sur trois régions et cinq départements. Elle intègre 6 000 kilomètres de cours d'eau pouvant entrer en crue et provoquer des inondations impactant 425 000 habitants. Elle se découpe en six sous-bassins hydrologiques cohérents, dont le Lot moyen dans lequel le Grand Cahors se situe. La labellisation du PAPI a fait l'objet d'un dépôt de candidature déclarée complète en avril 2018 et sera prochainement examinée. Pour le Grand Cahors, les actions inscrites au PAPI 2018-2024 sont les suivantes :

- sensibilisation et information de la population,
- révision du plan de prévention des risques inondation (PPRI) du Bassin de Cahors,
- opération groupée de diagnostics de réduction de la vulnérabilité,
- sur la ZAE de l'Entrée Sud de Cahors :
  - achèvement de la mise en place d'un système d'alerte local des crues sur le bassin versant du Bartassec,
  - acquisitions foncières par expropriation,
  - réalisation des travaux de ralentissement dynamique sur le Bartassec,
  - réalisation du recalibrage du Bartassec au droit de Brousseyras,
  - réalisation des travaux de mise en sécurité de l'Entrée Sud.

➤ Un aménagement respectueux du principe éviter-réduire-compenser (ERC)

Le Syndicat mixte ouvert de Cahors Sud (SMOCS), dont le Grand Cahors et la Région Occitanie sont membres, a par exemple respecté ce principe pour l'**extension de la ZAE d'intérêt régional de Cahors Sud**, située sur un site remarquable en matière de biodiversité. Soixante lots ont été aménagés par le SMOCS, ayant appliqué le principe ERC proportionnellement aux enjeux :

- mesures d'évitement d'impacts : respect des emprises du projet, mise en défens des zones sensibles proches de l'emprise pour éviter l'introduction de la faune dans les zones à risque, adaptation du calendrier des travaux aux sensibilités faunistiques et floristiques,
- mesures de réduction d'impacts : transplantation expérimentale de Sablines des Chaumes, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, sauvetage de la faune terrestre pendant les chantiers...
- mesures de compensation d'impacts : reconstitutions de lisières d'habitats d'espèces, mise en gestion de terrains compensateurs (dont certains par le Conservatoire régional des espaces naturels),
- plan de gestion de l'aérodrome, situé sur la ZAE, suivi par un naturaliste : élimination des déchets, respect des périodes de tonte des abords de la piste favorable aux espèces, suivi de la reproduction des espèces protégées...

- Des actions expérimentales permettant de « faire de l'Occitanie un laboratoire de ville durable » et « inventer de nouveaux modèles urbains davantage intégrés »
- ENERPAT (énergie-patrimoine) – Démarche d'éco-réhabilitation énergétique

En réponse à l'objectif de « *faire de l'Occitanie un laboratoire de ville durable* », la démarche ENERPAT menée localement mérite d'être présentée. Centrée sur l'**éco-rénovation énergétique du patrimoine bâti médiéval** et développée en partenariat avec les artisans locaux via la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) du Lot, cette initiative originale trouve son origine dans le concept de quartier ancien durable (QAD). Elle concilie la restauration et la mise en valeur des qualités architecturales du bâti ancien de Cahors à l'amélioration de son efficacité énergétique. Cette démarche expérimentale a abouti, grâce à une thèse confiée à une doctorante en éco-restauration, à la restitution de solutions de rénovation énergétique et écologique pertinentes, car testées et évaluées in situ sur des maisons médiévales appartenant à la collectivité, et acceptables aux plans architectural et économique. Ces solutions pourront ensuite être reproduites à plus grande échelle.

Dans le cadre d'ENERPAT, retenu au programme de coopération territoriale de l'espace Sud-ouest européen (SUDOE), le Grand Cahors porte également un projet de **création d'un bâtiment démonstrateur** dans le centre historique cadurcien au titre de sa compétence habitat. Il consiste à rénover un ensemble immobilier intégrant à terme :

- un espace recevant du public dont une partie serait dédiée à la diffusion et à la communication sur la démarche d'éco-rénovation ;
- un appartement T2 destiné à héberger des étudiants et/ou des chercheurs en rénovation énergétique et préservation du patrimoine ;
- un appartement T4 en duplex pour tester, en situation d'occupation réelle par des habitants, les solutions de réhabilitation énergétique.

ENERPAT démontre toute la logique qui guide la stratégie urbaine Cahors, Cœur d'Agglo, retenue dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville : des réalisations centrales qui rendent attractif un territoire innovant et bien équipé. Ces réalisations bénéficient à l'ensemble des habitants et des visiteurs de l'agglomération et, le cas échéant, sont reproductibles, soit sur son périmètre, notamment dans les bourgs-centres reconnus et aidés par la Région, soit au-delà. En l'espèce, la **structuration d'un cluster régional expert en réhabilitation énergétique d'immeubles patrimoniaux, impulsée par notre territoire**, est à intégrer au SRADDET.

Plus largement, la politique locale de l'habitat formalisée dans le PLH 2018 – 2023 du Grand Cahors s'engage dans une nouvelle étape de développement en soutenant un urbanisme et un habitat durables. Ainsi, l'un des objectifs principaux du PLH vise à **promouvoir des centres anciens durables et à renforcer l'attractivité du parc de logements existants**. Il est dès lors prévu de déployer l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU) du cœur de ville de Cahors, via une « OPAH RU multi-sites », sur plusieurs centres bourgs du Grand Cahors, ou encore de soutenir la restructuration des cités d'habitat anciennes.

- URBACT – Démarche de co-production territoriale de projets

En réponse à l'objectif d'« *inventer de nouveaux modèles urbains davantage intégrés* », depuis 2008, ont été mises en place **plusieurs démarches visant à rapprocher l'institution de ses habitants et de ses forces vives** : conseil municipal des jeunes, conseil des sages, réunions de quartiers, application mobile de signalement d'incidents, etc. Deux conseils citoyens ont aussi été créés à Cahors, dans le cadre de la compétence politique de la ville du Grand Cahors dans le NQP de Terre-Rouge pour le premier et dans le centre historique pour le second. Ces instances s'intègrent dans la stratégie

urbaine Cahors, Cœur d'Agglo, mais souffrent d'un important manque de moyens d'animation pour apporter une vraie valeur ajoutée. Le Grand Cahors noue également des relations similaires avec les acteurs économiques locaux (association à l'élaboration du SDET, visites régulières d'entreprises et de ZAE...). Il cherche systématiquement à favoriser l'implication citoyenne, notamment dans le cadre d'actions découlant de sa stratégie digitale.

Tous ces échanges se traduisent cependant par une démarche plutôt descendante, la collectivité délivrant principalement de l'information au sujet des équipements et des services à disposition des usagers, plutôt que les construisant avec eux. C'est vers cette approche plus interactive et co-constructive que le Grand Cahors et ses communes membres s'engagent aujourd'hui, pour rendre le service public plus efficace, à concevoir des projets de développement du territoire mieux adaptés aux besoins et aux objectifs réels du territoire d'aujourd'hui et de demain. Pour ce faire, il faut savoir associer les acteurs locaux de manière beaucoup plus intégrée, une compétence qu'il faut d'abord acquérir pour même, à plus long terme, l'intégrer dans l'organigramme des services du territoire.

Dans cette optique, la Ville de Cahors a intégré en 2017 un réseau de neuf partenaires qui poursuit deux objectifs, dans le cadre d'URBACT 3, programme européen de coopération territoriale visant à **encourager le développement urbain intégré et durable dans les villes** des États membres de l'Union européenne :

- redynamisation / revalorisation / restauration du patrimoine,
- en ayant recours à des démarches participatives intégrées.

A ce titre, une **expérimentation de co-construction** a été lancée, ciblée sur la redynamisation de la rue du Château-du-Roi à Cahors, ancienne rue médiévale majeure, aujourd'hui en déshérence (patrimoine bâti, activités commerciales et artisanales, aménagements urbains...). Cela se traduit par la mobilisation d'un groupe de représentants locaux : habitants, commerçants, professionnels, consulaires... pour tester et élaborer une véritable démarche de co-construction pour nos collectivités. Grâce au programme européen, la Ville se fait accompagner par des professionnels de ce type de démarches, qui vont former les agents et les élus, et accompagner en simultané l'organisation et l'animation des premières réunions de ce groupe appelé l'Urbact Local Group (ULG) de Cahors. Au-delà de la redynamisation concrète, à court et long terme, de la rue concernée, l'objectif de la collectivité est d'expérimenter et d'acquérir une compétence pour pouvoir l'intégrer dans son organisation à long terme, considérant qu'il n'est plus possible de mener des projets sur un territoire autrement qu'en associant étroitement celles et ceux qui utiliseront les futurs services et/ou les futurs équipements publics proposés (notion d'expertise d'usage). Lancée depuis mars 2018, cette démarche a déjà permis de faire concrètement émerger des premiers enseignements sur les manières de faire ainsi que des besoins importants, en animation et en accompagnement quotidiens, les équipes n'étant pas à ce jour suffisamment dotées, en nombre comme en compétences, pour assumer pleinement ce type de démarche.

Par ailleurs, dans le cadre des projets de valorisation des trois bourg-centres retenus par la Région (Pradines, Catus, Saint-Géry-Vers), des actions de participation citoyenne sont proposées pour travailler avec les habitants et forces vives des communes.

Compte-tenu de ses initiatives en matière de co-construction et de sa volonté de s'inscrire dans cette logique qui est une tendance de fond des processus décisionnels et des attentes de la population, le Grand Cahors souhaite expérimenter à petites échelles d'autres démarches similaires. C'est pourquoi, une reconnaissance et un soutien régional au développement de ces pratiques sont attendues à travers le SRADDET.

➤ Mieux connaître et valoriser le patrimoine grâce à la labellisation Pays d'art et d'histoire (PAH)

Un territoire attractif est un territoire offrant un cadre de vie remarquable et en particulier un cadre patrimonial exceptionnel. A cet égard, conscient des enjeux que représente l'appropriation de son architecture, son patrimoine et son paysage par le grand public, le Grand Cahors souhaite s'engager dans la « **démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie** » qu'exige le label national PAH. En 2005, le label Ville d'art et d'histoire (VAH) a été obtenu par la Ville de Cahors. Elle est alors devenue partenaire de l'Etat dans le cadre d'une convention qui définit le projet culturel du territoire. Ce projet intègre des actions de médiation patrimoniale en faveur de trois publics cibles : les jeunes, les habitants et les visiteurs. Le label VAH de Cahors arrivant à échéance et son bilan étant en tous points positif, le Grand Cahors, s'appuyant sur l'expérience acquise, aspire à une labellisation PAH pour valoriser l'ensemble de son riche patrimoine, élément fédérateur et identitaire de l'agglomération. Ce label peut véritablement contribuer à « *assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective* ».

➤ Un développement économique et touristique local soucieux d'éthique, d'esthétique et d'environnement (« E3 »)

La récente élaboration du SDET du Grand Cahors, approuvé fin mars 2018, a mis en évidence l'ADN du territoire en terme de développement durable. Cette stratégie, co-construite et partagée avec le monde socio-économique, a abouti à un scénario de **développement fortement guidé par trois valeurs majeures dites « E3 »**. Cela implique un soutien important à certains types d'activités à caractères :

- éthique : économie sociale et solidaire (ESS), silver économie et services à la personne, insertion par l'économie...
- esthétique : patrimoine (bâti et non bâti), design, arts graphiques et numériques, paysages, ...
- environnemental : économie circulaire, éco-rénovation (en lien avec ENERPAT), valorisation durable d'agro-ressources...

Ce positionnement ne néglige pas l'économie productive, par exemple dans les domaines des matériaux, des énergies renouvelables, de la valorisation non alimentaire des productions agricoles, de l'économie circulaire, de la domotique, du design...

Concernant le tourisme, ce positionnement « E3 » implique un **soutien fort à l'écotourisme** :

- création d'une offre culturelle et patrimoniale (en lien avec le label PAH), renforcement de l'action patrimoniale autour du patrimoine culturel immatériel et le droit culturel des personnes,
- développement d'une offre territoriale autour du géotourisme,
- valorisation des productions locales, filières courtes, marchés,
- agritourisme,
- renforcement de la protection et de la valorisation de paysages,
- valorisation et promotion de labels nationaux et internationaux pour un tourisme durable et responsable,
- priorité aux mobilités douces, création et développement d'une offre de déplacements sans voiture.

Sur ce dernier point, **un soutien régional aux politiques vélos dans les territoires serait utile**. Développer l'usage du vélo et contribuer à le faciliter, aussi bien sous forme d'aménagements physiques (pistes, bandes, équipements...) que sous forme de services (location, prêt, stationnement

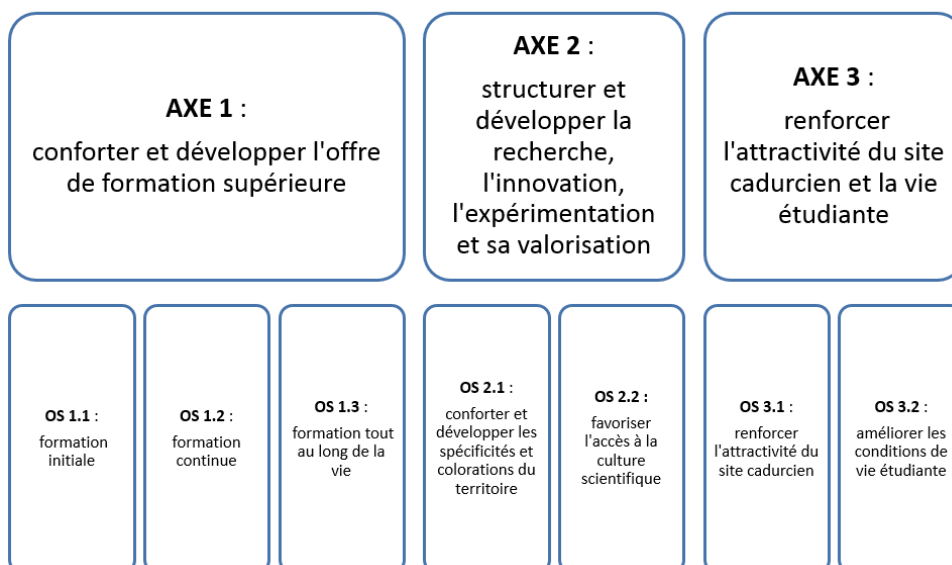
sécurisé...), devraient être encouragés par le SRADDET. Ce soutien pourrait non seulement s'attacher à la vocation touristique de cette pratique, en particulier le long d'une vallée telle que celle du Lot offrant un grand potentiel valorisable (cf. projet de voie verte), mais aussi porter sur la dimension utilitaire du vélo, mode de transport particulièrement efficace en milieu urbain pour optimiser les déplacements du quotidien et limiter les usages de la voiture et ses nuisances.

Plus généralement, le Grand Cahors ambitionne de porter une vigilance particulière sur la gestion des flux touristiques et leurs conséquences en matière de dégradations des sites et d'affectation de la qualité de l'expérience vécue par les visiteurs. Garantie d'une expérience touristique synonyme de calme et d'authenticité, la maîtrise de la fréquentation touristique constitue donc un enjeu stratégique affirmé dans le SDET pour **préserver les atouts de la destination et maintenir un tourisme de qualité**, en harmonie avec l'identité du territoire et de ses habitants. L'enjeu n'est pas de sanctuariser le territoire mais plutôt de générer une meilleure redistribution des flux dans le temps et dans l'espace à travers une démarche de promotion globale, au sein de laquelle les espaces et les lieux de visite plus confidentiels bénéficieront de la notoriété des sites les plus prisés. Pour assurer un développement touristique équilibré, créateur de valeurs, et garantir un haut niveau de qualité de l'expérience vécue par ses visiteurs, la stratégie touristique du Grand Cahors vise à agir de façon transversale et coordonnée sur l'ensemble des composantes qui conditionnent le devenir touristique du territoire :

- en consolidant les filières socles,
- en renforçant le rayonnement et l'attractivité de la destination,
- en impulsant une dynamique d'adaptation de l'offre,
- en se dotant d'une gouvernance performante et efficace.

La formation est aussi acteur d'un développement local étiqueté « E3 » en se positionnant sur l'écotourisme, le patrimoine, le numérique (accueil notamment d'une antenne de la Grand Ecole Régionale du numérique à Cahors depuis 2017), l'économie circulaire et la valorisation, l'efficacité énergétique et le patrimoine bâti et l'éco-rénovation. En cours d'élaboration, le deuxième schéma de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante du Grand Cahors doit conforter l'offre existante tout en développant les spécificités locales :

### **3 axes et 8 orientations stratégiques**



L'axe 2 notamment, cherche à dynamiser la coloration du site cadurcien en accompagnant et favorisant les liens entre formation et développement économique. L'efficacité énergétique, le



patrimoine, la santé doivent répondre aux besoins locaux (éco-réhabilitation du centre ancien, vieillissement de la population et silver économie). Dans le tourisme, la création de formations renforçant le développement de l'œnotourisme au profit des professionnels du vignoble est en cours de déploiement. Les liens entre formation patrimoine et multimédia sont accompagnés afin de favoriser les projets pluridisciplinaires.

Le volet « E3 » du SDET est renforcé par deux autres volets :

- grandir et essaimer : sont ici visées des entreprises et des activités existantes sur le Grand Cahors et déjà fortement colorées « E3 ». Il s'agit de favoriser leur ancrage et leur développement en lien avec la valorisation des ressources naturelles, le recyclage, l'efficacité énergétique, l'ESS...
- innovation technologique : les valeurs « E3 » sont ici renforcées via le soutien aux projets numériques (le Grand Cahors accompagne notamment les projets individuels et collectifs de tiers-lieux), technologiques, aux startups et autres projets participant au développement durable et responsable du territoire.

De nombreuses actions économiques prévues par le SDET favorisent donc un développement environnemental et social vertueux du territoire.

Parmi elles, le **projet alimentaire territorial (PAT) du Grand Cahors, « De la vallée à l'assiette »**, mérite d'être reconnu sur la scène régionale. En cours d'élaboration, ce PAT a pour objectif de développer et de valoriser l'agriculture maraîchère locale et la qualité de l'alimentation. Une première phase de travail de près d'un an a permis de décliner ses trois dimensions en axes opérationnels :

La dimension économique	La dimension environnementale	La dimension sociale
Contribuer à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles	Contribuer au développement des produits locaux et de qualité	Contribuer à l'éducation alimentaire et à l'accessibilité sociale au bien manger
Réaliser un diagnostic foncier Sensibiliser et former à la culture maraîchère et à la gestion d'une exploitation agricole Créer des espaces tests pour les jeunes formés ou pour un partage de l'innovation Mettre en réseau des acteurs locaux du monde agricole	Conforter la légumerie centralisée et la politique d'achat en restauration collective Développer l'agro-écologie : grâce à la formation et à la professionnalisation des producteurs Mettre en place une charte qualité sur le Grand Cahors	Créer du lien entre producteurs et consommateurs Fédérer toute la restauration collective de Cahors autour de la légumerie centralisée Permettre les échanges, les collaborations et l'entraide

- Un soutien aux mesures en faveur de l'économie circulaire

A l'échelle départementale (Syndicat départemental d'élimination des déchets – SYDED – dont le Grand Cahors est membre), plusieurs mesures sont prises en faveur de l'économie circulaire. La première d'entre elles est le maillage de vingt-neuf **déchetteries de proximité** qui constitue un dispositif « anti décharges sauvages », significativement résorbées ces dernières années. Le Lot comptant quelque 170 000 habitants, ce maillage très resserré exceptionnel en France pourrait servir de modèle en Occitanie. Désormais, sur trois de ces déchetteries, ont été implantées des **recycleries**, qui permettent aux habitants de déposer des objets encore en bon état dans un conteneur spécifique. Ils sont alors repris par des organismes d'insertion telles qu'Emmaüs, pour être le cas échéant réparés, puis remis sur le marché à moindre coût. L'enfouissement des objets ayant encore une vie est alors évité, tout en répondant à un besoin social. Les trois dimensions (économique, sociale, environnementale) du développement durable sont alors respectées.

La **valorisation des déchets** constitue un élément clé de la politique de gestion des déchets dans le Lot. Ainsi, sur trois plateformes, les déchets végétaux sont compostés et les déchets de bois brut valorisés en plaquettes pour servir de combustible dans les réseaux de chaleur publics. Par ailleurs, le recyclage et le tri des déchets sont des éléments primordiaux à l'échelle du département, tout comme la réduction des déchets à la source, pour limiter l'enfouissement des ordures ménagères. A ce titre, des dispositifs comme la distribution de composteurs pour les particuliers, ainsi que pour les écoles, ont été déployés. Le Département du Lot est lauréat du label national « Zéro gaspillage Zéro déchets ». Au final, le SYDED est très novateur dans l'exercice de ses compétences tri et recyclage, assurant par ailleurs des actions pédagogiques à destination des enfants et du grand public.

➤ Un engagement en faveur d'une réduction des déchets ménagers produits

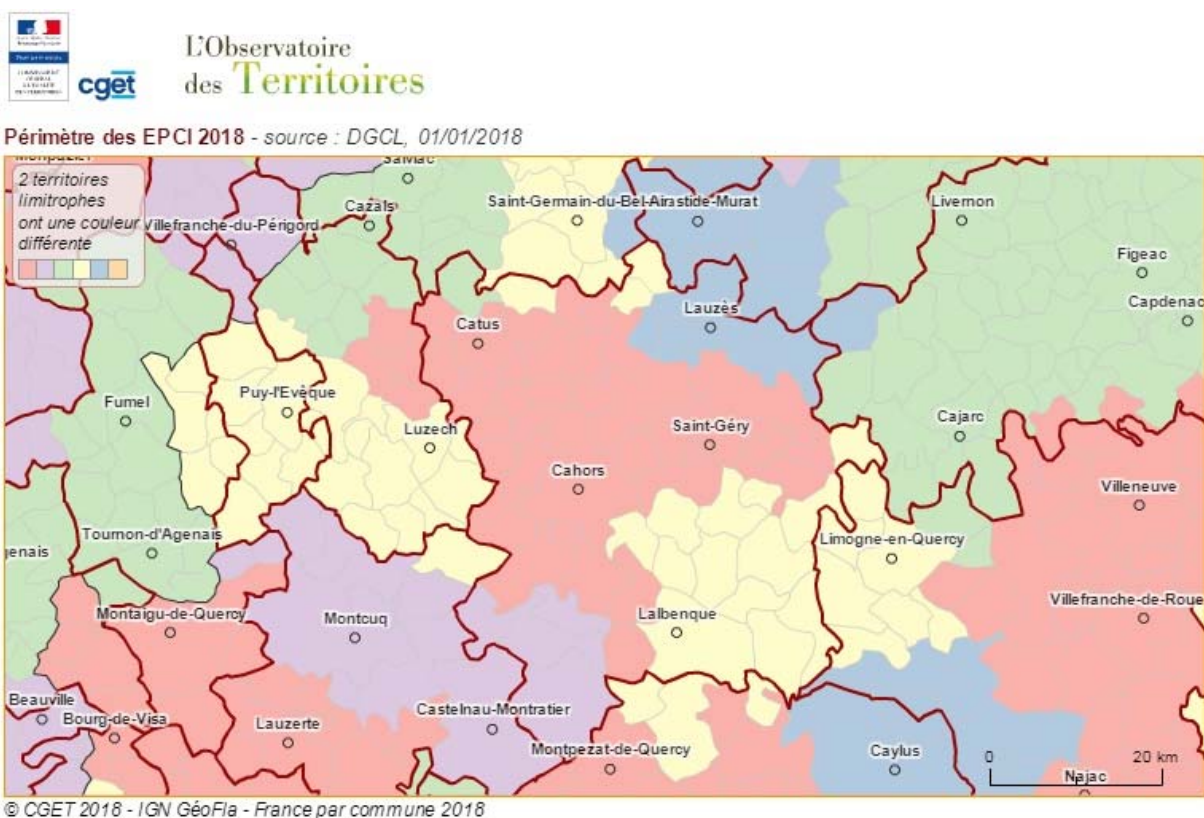
Mi-mai 2018, sur le fondement d'une pré-étude réalisée par le SYDED du Lot, le Grand Cahors a officiellement candidaté à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Occitanie, relatif à la mise en œuvre de la **tarification incitative (TI) des ordures ménagères**. Présenté comme une solution pour la réduction du coût de la gestion des déchets appliqué à l'usager, ce mode de financement permet d'appliquer le principe pollueur-payeur aux bénéficiaires de ce service public. La TI tient en effet compte de leur niveau de production de déchets pour facturer le service rendu et les encourage donc à modifier leurs comportements (réduire, trier, composter, recycler...) pour limiter leur contribution financière. En 2017, 10 600 tonnes de déchets ont été produites sur le Grand Cahors et enfouies pour un coût de 1,5 million d'euros. En vertu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, le volume de déchets enfouis devant être divisé par deux d'ici à 2025, la mise en place de la TI s'avère opportune. Localement, elle permet aussi de répondre à plus grande échelle au besoin de concilier croissance démographique et excellence environnementale formulé par la Région, qui doit par conséquent soutenir ces initiatives.

## I-2- Défi 2 « La région des interdépendances territoriales – Le défi des réciprocités pour garantir le développement local »

### I-2-A- Commentaires du Grand Cahors sur les indicateurs retenus par la Région

Le diagnostic régional interroge tout d'abord la définition même de réciprocité, car il procède à une analyse des territoires à partir de critères intrinsèques à chacun d'eux (croissance de la population du bassin de vie et fonction de centralité). Ces critères ne permettent pas de mesurer le degré d'interdépendance des territoires. C'est donc leur seule organisation en Occitanie, présentée à travers les cinq systèmes, qui permet véritablement de voir quels liens se nouent entre eux. A propos de ces liens, **tout l'enjeu réside dans les connexions, matérielles et immatérielles, entre les territoires**. Concernant le Grand Cahors et son lien avec la capitale régionale à laquelle il est connecté dans le système en étoile, comme déjà soutenu dans le cadre de sa contribution aux EGRIM et à travers le défi 1 (ci-dessus) et les systèmes (ci-dessous), **une bonne desserte ferroviaire (quantitative et qualitative), qu'il s'agisse de liaisons TER, Intercités ou LGV, est indispensable**.

Il convient ensuite de noter que le périmètre retenu par la Région pour profiler les dynamiques locales et mesurer le taux d'accès à la centralité est celui des bassins de vie qui n'est pas exactement celui des EPCI, comme cela apparaît en rouge sur la carte des EPCI ci-après :



S'agissant précisément des dynamiques locales (évolution du taux d'emploi des 15-64 ans et évolution de la population entre 2009 et 2014) du taux d'accès à la centralité (nombre et diversité des équipements des unités urbaines en fonction de leur taille), sur le Grand Cahors, les diagnostics locaux réalisés révèlent à une échelle plus fine les éléments suivants :

➤ Sur l'emploi**V. Activités économiques et emploi : Une dynamique économique à entretenir sur le pôle de Cahors et à renforcer sur les pôles secondaires****1. Chiffres clés****19 231**

Le nombre d'emplois sur Grand Cahors en 2012

**1 528**

Le nombre d'emplois supplémentaires sur Grand Cahors entre 1999 et 2012

**0,5**

Ratio emplois au lieu de travail / nombre d'habitants en 2012

**6**

Le nombre d'emplois créés pour 100 nouveaux habitants sur le territoire entre 1999 et 2012

**+ 2,2**

Variation du nombre d'habitants pour un emploi créé

**8**

Le nombre de zones d'activités économiques sur le Grand Cahors

**18 707**

Le nombre d'actifs en 2012

**2 445**

Le nombre d'actifs supplémentaires entre 1999 et 2012 (dont 1 736 occupés supplémentaires)

**14,5 %**

Le taux de chômage en 2012 contre 12% en 1999

**34,4 %**

Le taux de chômage chez les jeunes, entre 15 ans et 24 ans

**32 %**

La part des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence

**75 %**

La part des emplois localisés sur la commune Cahors

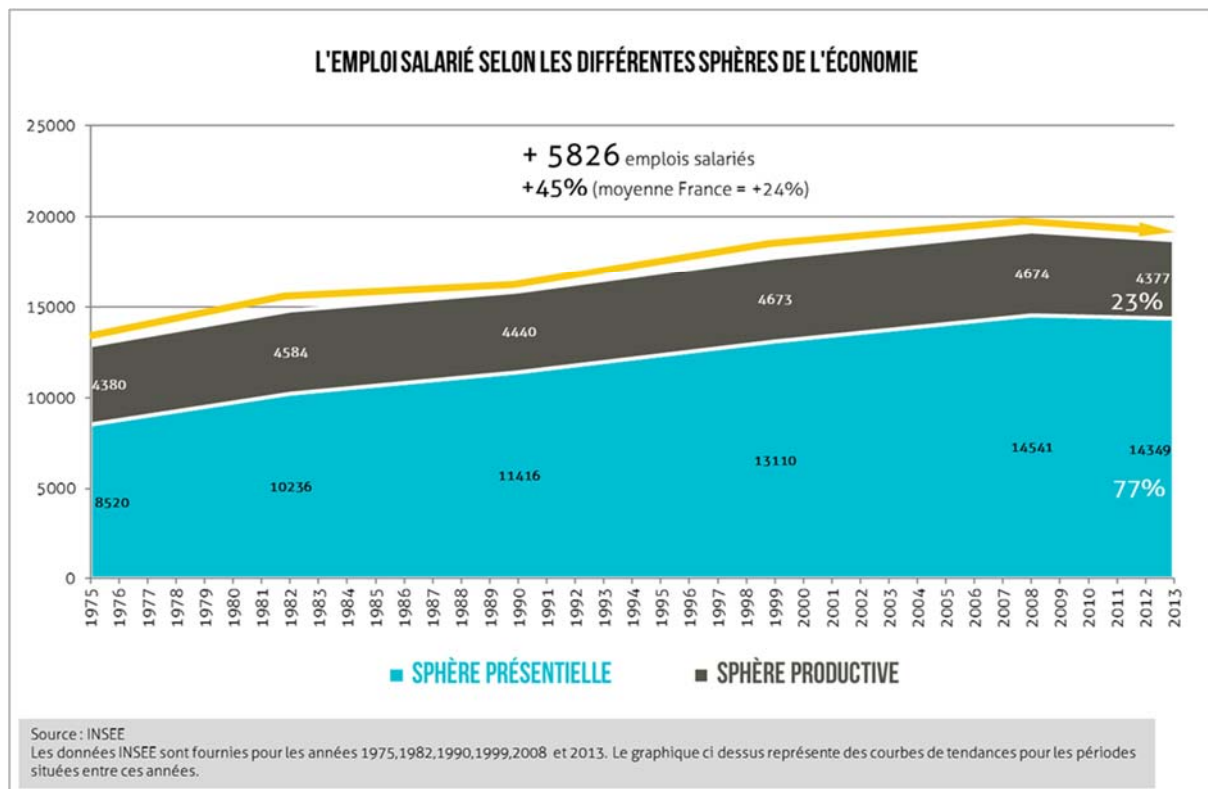
**3 348**

Le nombre d'établissements économiques en 2014

**500 000**

Le nombre de visiteurs par an sur le Grand Cahors (affluences localisées sur deux sites touristiques : Cahors et Cabrerets/Saint-Cirq Lapopie)

Sources : « Grand Cahors : Portrait de territoire » - Citadia Conseil - janvier 2014 / Données INSEE / Site internet du Grand Cahors



Ce graphique fait apparaître l'évolution de l'emploi salarié sur une longue période : de 1975 à 2013. Les deux couleurs font référence à des activités économiques différentes, classées par l'INSEE en deux sphères :

- En gris, la sphère productive, c'est-à-dire les activités qui fabriquent des biens et qui généralement les exportent en dehors du territoire : industrie, agriculture, artisanat de

production... Sur le Grand Cahors, en trente ans, l'emploi total a stagné et représente, en 2013, 23 % de l'emploi salarié.

- En bleu, la sphère présentielle, que l'on pourrait définir comme toute activité qui se développe grâce à la présence d'habitants sur le territoire (commerce, service, administration, santé, action sociale...). Sur le Grand Cahors, en trente ans, cette part a augmenté (+ 10 %) et représente, en 2013, 77 % de l'emploi salarié. C'est en effet sur cette sphère que la totalité des emplois nouveaux a été créée : + 5826 en trente ans, soit une progression de 45 %. Cette progression des emplois est largement supérieure à ce qui est observé au niveau national (+ 24 % en France). **L'emploi salarié lié aux activités présentielles prédomine donc largement sur l'agglomération.**

De plus, **l'emploi salarié est largement concentré sur le pôle urbain Cahors-Pradines**, même si quelques communes du Grand Cahors pèsent un peu plus (Catus, Mercuès) et d'autres (à l'ouest) s'intègrent à une logique « vallée du Lot ».



## ➤ Sur les équipements

Les diagnostics locaux révèlent les éléments suivants :

### 2. Les équipements: des pôles clairement identifiés

#### 2.1. Les services publics et administratifs

De par sa fonction de préfecture, la ville de Cahors constitue le pôle administratif et de services publics majeur à l'échelle du département. Les autres polarités administratives correspondent logiquement aux chefs-lieux de canton du territoire. Quelques communes, principalement localisées dans la Vallée du Lot, comptent ensuite des services postaux.

Sources : INSEE : Base Permanente des Equipements 2012 / « Eléments de diagnostic du territoire Grand Cahors » - CAGC Service Prospectives - Décembre 2015 / « Grand Cahors : Portrait de territoire » - Citadia Conseil - janvier 2014



Les services publics et administratifs  
Source : « Grand Cahors : Portrait de territoire » - Citadia Conseil - janvier 2014

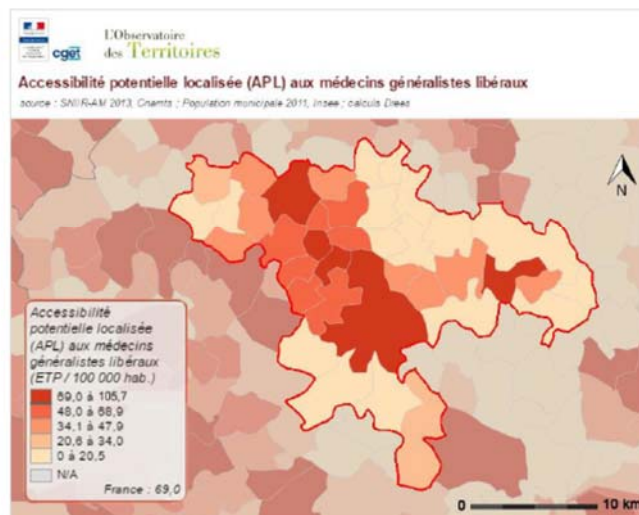
#### 2.2. Les équipements de santé, sanitaires et sociaux : des inégalités territoriales importantes pour l'accès aux soins

La démographie médicale constitue un enjeu majeur sur le territoire. A l'échelle du Grand Cahors, environ 96 professionnels de santé libéraux (15 médecins généralistes, 60 spécialistes et 21 infirmiers) sont recensés (source : BPE 2014, INSEE) qui compte ainsi 2,35 soignants pour 1 000 habitants. Ce ratio apparaît largement inférieur aux 4,45 soignants pour 1 000 habitants recensés à l'échelle régionale et aux 3,19 soignants pour 1 000 habitants recensés à l'échelle nationale (source : DREES 2014).

Ce constat est d'autant plus préoccupant que nombre de médecins qui partira à la retraite dans les prochaines années est important et que la pérennité de leur activité n'apparaît pas assurée.

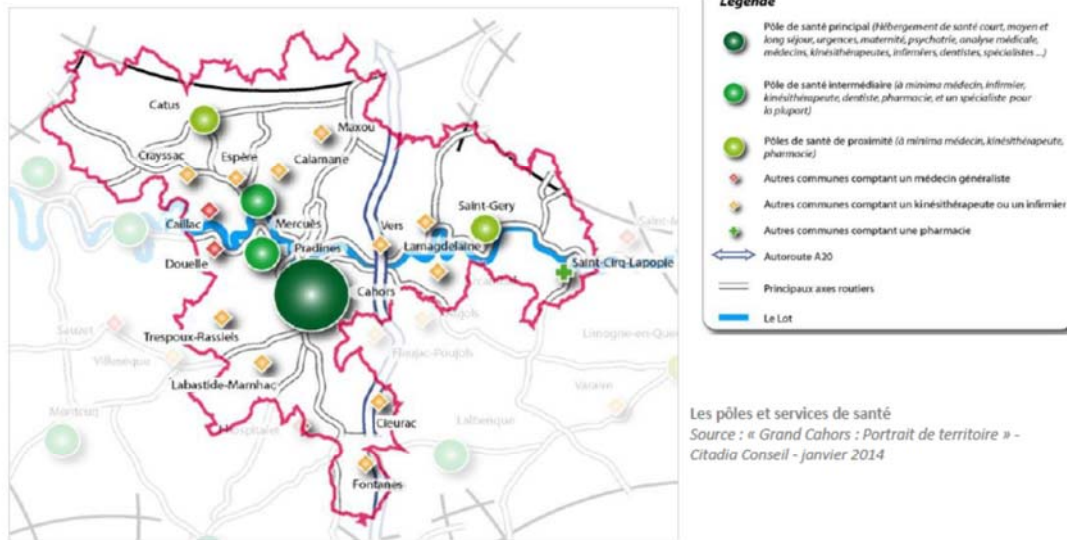
L'analyse des services de santé présents met en évidence une hiérarchie entre les différentes communes :

- Cahors : pôle de santé principal comptant, au-delà des professionnels de santé « traditionnels » (médecins généralistes, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers ...), des équipements de santé majeurs à l'échelle départementale : hôpital, urgences, maternités, spécialistes ... Néanmoins, certaines catégories de soins disposent de peu de spécialistes (un seul dermatologue par exemple).



- communes de Mercuès et Pradines : pôles de santé intermédiaires offrant à la population un niveau de services de santé relativement important.
- communes de Catus, et Saint-Géry présentant une offre en services de santé quelque peu inférieure aux communes précédentes mais constituant toutefois des polarités de santé à l'échelle du territoire.

Pour compléter ce maillage, certaines communes comptent soit un médecin, soit, un kinésithérapeute, soit un infirmier, soit une pharmacie.



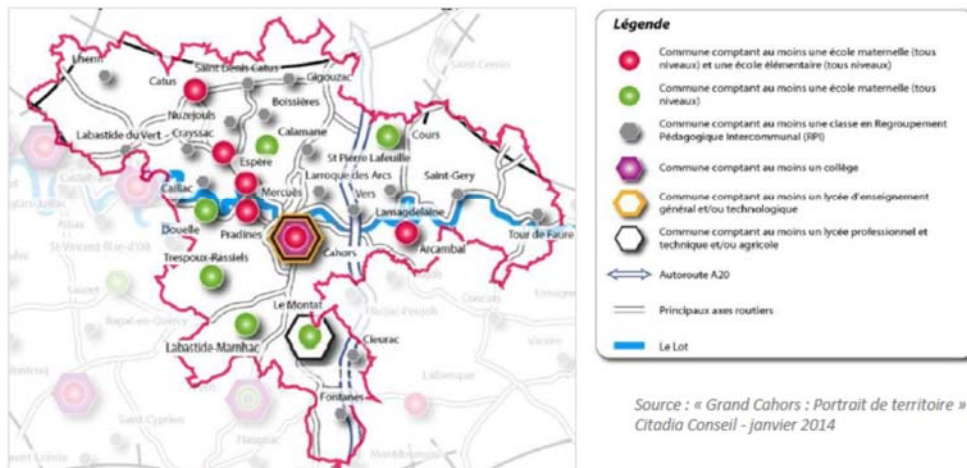
### 2.3. Les équipements petite enfance, scolaires et de formation supérieure

En matière de scolarité, 26 communes du territoire comptent au moins une école. Il y a 39 écoles sur le territoire qui accueillent plus de 3 000 enfants scolarisés.

La répartition spatiale des équipements scolaires permet de distinguer les communes :

- De même que pour les équipements de santé, Cahors constitue le pôle éducatif majeur en regroupant écoles, collèges et lycée.
- Les communes de Lamadelaire, Pradines, Espère et Catus proposent un niveau de services intéressant en comptant au moins une école maternelle et une école élémentaire.
- Pour compléter ce maillage principal, un nombre important de communes comptent une classe maternelle ou au moins une classe en RPI.

Concernant la répartition spatiale des équipements scolaires, les mêmes constats majeurs que pour les équipements de santé peuvent être dressés. Néanmoins, les mutualisations d'équipements scolaires jouent un rôle important notamment sur les secteurs plus ruraux.



Dans le domaine de la petite enfance, le taux de couverture des 39 communes est plutôt bon par rapport à la moyenne nationale, entre les crèches (4) et les AM (assistantes maternelles). Plusieurs structures soutiennent la politique de petite enfance : les lieux d'accueil enfants parents (LAEP), les RAM (relais d'assistantes maternelles) et les jardins d'éveil. Le taux de couverture (accueil collectif et individuel) s'élève à 90,6 pour 100 enfants.

Quant à l'enseignement supérieur, le territoire bénéficie d'une offre intéressante avec notamment, un BTS patrimoine, un BTS Action Sociale, un Institut de Formation des Infirmières, une école prothésiste... Il faut par ailleurs souligner qu'un partenariat a été créé entre le Grand Cahors, la CCI et Université Toulouse Le Mirail-Université Toulouse Paul Sabatier.

#### 2.4. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs

En matière de centres de loisirs, est constaté un bon maillage avec 8 structures d'accueil dont 6 gérées par le Grand Cahors et 5 centres sociaux (dont un à Pradines).

Les principales polarités disposent d'une offre conséquente en termes équipements sportifs. Cela garantit une offre de proximité sur chaque bassin de vie, d'autant plus qu'une majorité de communes disposent d'au moins un équipement sportif. Néanmoins, ce constat soulève la question de la mutualisation de ces infra et super structures à l'échelle de chaque bassin de vie.

Par ailleurs, l'offre en équipements sportifs a été confortée récemment sur le pôle urbain de Cahors : dojo, nouveau complexe aquatique, rénovation de terrains de sport...

### I-2-B- Réponse du Grand Cahors au mot d'ordre donné par la Région « accompagner la croissance par le lien et la cohésion sociale »

Tel que déjà défendu à travers le premier défi, le besoin de co-construire les projets publics de demain entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'usage doit être formulé en objectif par le SRADDET. Un **soutien actif de la Région aux démarches intégrant une forte participation citoyenne** s'avère nécessaire pour mieux définir, mettre en œuvre et évaluer ces projets, qu'il s'agisse d'équipements ou de services publics, à adapter le plus précisément possible aux attentes des usagers.

### I-2-C- Engagements du Grand Cahors pour concilier développement local et cohésion sociale

#### ➤ Une mobilité interne organisée

En qualité d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), le Grand Cahors propose une **offre de transport urbain** (réseau Evidence) déployée sur le pôle urbain Cahors-Pradines. Au-delà de ce pôle, cette offre est complétée par des lignes intercommunales express (LIE) intégrées au double réseau régional de transports interurbain et interdépartemental, sur lesquelles les tarifs Evidence sont appliqués dont la tarification sociale. Un tel soutien de la Région au développement des transports collectifs dans les territoires, ruraux notamment, est indispensable pour faciliter l'accès de leurs habitants à la centralité. Un déploiement des LIE en Occitanie prôné par le SRADDET serait donc intéressant. L'offre régionale ayant vocation à relier les territoires, **la desserte interne des territoires, communautaires notamment, doit constituer un vrai enjeu**, afin de garantir quotidiennement l'accès du plus grand nombre de personnes à la mobilité. Toute politique locale facilitant l'intermodalité entre offres ferroviaire et routière (lignes régionales, lignes urbaines, parkings relais...) doit aussi être soutenue et mise en avant. L'intermodalité peut notamment être facilitée grâce à une information s'affranchissant des frontières administratives, recourant aux outils numériques. Les horaires en temps réel du réseau Evidence, relayés sur l'application mobile du même nom, mais également sur des panneaux d'information électroniques en gare de Cahors, répondent en partie à ce besoin. La création d'une plateforme mobilité départementale dans le cadre de la carte blanche gouvernementale est par ailleurs en cours d'expérimentation avec le concours du Grand Cahors.

Par ailleurs, selon la loi, « le SRADDET identifie les voies et les axes routiers qui, par leurs caractéristiques, constituent des itinéraires d'intérêt régional ». Responsable d'un grand réseau de voirie d'intérêt communautaire composé de voies communales et de chemins ruraux revêtus, le Grand Cahors affecte d'importants moyens à l'aménagement et l'entretien de ses 1005 kilomètres viaires (budget annuel : 3 M € TTC en investissement et 2,7 M € TTC en fonctionnement). Assurant un



maillage étroit de desserte interne de l'agglomération, ce réseau communautaire représente un quart du réseau de voirie départementale au sein duquel des itinéraires d'intérêt régional devront être retenues par le SRADDET pour **garantir une bonne connexion du Lot et de sa préfecture à la capitale régionale.**

➤ Une politique de tarification des services et des équipements publics

La Région considère que « *la mise en système du territoire régional* » touche « *l'enjeu des accès aux services et aux équipements* ». Traditionnellement, il est vrai que chaque territoire, et plus précisément chaque EPCI assurant pour le compte de ses communes membres des compétences de proximité, propose en priorité, voire en exclusivité, à ses habitants les équipements et services dont il est maître d'ouvrage et gestionnaire. Pourtant, un accès à ces équipements et ces services donné aux habitants des territoires voisins permet, si leur capacité maximale n'est pas atteinte, de mutualiser des biens et des produits au-delà des limites administratives classiques. Pour ce faire, une **tarification différenciée** peut être fixée pour que le coût supporté par les usagers habitant le territoire d'accueil, également contribuables, soit supérieur pour les utilisateurs extérieurs. En milieu rural, ces pratiques sont fréquentes et intéressantes (partage des charges de centralité) et parfois même indispensables (par exemple, l'accès à une piscine pour l'apprentissage obligatoire de la natation pendant le temps scolaire). Localement, la tarification extérieure pour les habitants ne résidant pas sur le Grand Cahors est aujourd'hui largement pratiquée : piscines, accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), conservatoire de musique et d'art dramatique, médiathèque, scène de musiques actuelles (SMAC). Une tarification intermédiaire pour les communes limitrophes du Grand Cahors pourrait toutefois s'envisager afin de tenir compte des habitudes de vie des populations et de leurs déplacements quotidiens.

En outre, avant même d'ouvrir l'accès de ses équipements et de ses services, un EPCI doit avant tout s'assurer que l'ensemble de sa population en bénéficie, en établissant notamment une **tarification sociale**. Sur le territoire, celle-ci a fait l'objet d'un complément en 2017 pour les ALSH avec l'ajout d'une tranche supplémentaire pour les plus bas revenus (coefficient inférieur à 450). Cette évolution a eu un impact rapide sur l'ALSH de Terre-Rouge à Cahors situé dans le NQP (22 % des enfants accueillis). Une tarification sociale est également pratiquée pour la cantine scolaire sur la ville de Cahors et l'accès aux piscines fait l'objet d'une tarification différenciée en fonction du statut (enfants de moins de 16 ans, étudiants, familles nombreuses, bénéficiaires du revenu de solidarité active et chômeurs).

**L'action culturelle locale se veut également sociale, cherchant à se démocratiser**, grâce à une stratégie globale qui s'articule autour de deux enjeux que sont la proximité et le rayonnement et de quatre objectifs :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous à travers une programmation de qualité et diversifiée, une tarification adaptée et des moyens d'information et de connaissance de la culture,
- Sensibiliser l'ensemble des publics à l'offre en travaillant sur des actions de médiation culturelle et de décentralisation,
- Soutenir la création artistique et développer la connaissance,
- Développer et valoriser les pratiques artistiques.

La politique particulière de démocratisation de la culture vise trois objectifs :

- Sensibiliser les publics et favoriser l'accès pour tous à l'offre culturelle :
  - actions culturelles dans les quartiers périphériques de la Ville de Cahors (programme hors les murs « Les escapades culturelles » de la saison du Théâtre),
  - réseau des bibliothèques du Grand Cahors développé par sa Médiathèque,
  - actions culturelles de sensibilisation proposées par la SMAC Les Docks (prévention, événements jeune public, concerts hors les murs, rencontres avec des artistes...),

- antenne de musique premier cycle à Saint-Géry-Vers gérée par le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Grand Cahors,
- programmation jeune public et actions de médiation culturelle dans tous les équipements culturels structurants du territoire ;
- Soutenir la pratique artistique amateur :
  - Conservatoire de musique... : enseignement très diversifié avec des pratiques collectives ouvertes aux amateurs pour s'exercer, partager, créer du lien...,
  - ... et d'art dramatique : enseignement spécialisé sur les deux premiers cycles d'apprentissage en art dramatique permettant ensuite d'accéder à un conservatoire à rayonnement régional si les jeunes souhaitent se professionnaliser,
  - Les Docks : studios de répétition, ateliers de pratique collective, initiation aux musiques actuelles, organisation de concerts amateurs Docks Sessions,
  - Ticket culture : en complément du Ticket sport, action gratuite et ouverte à tous les enfants pendant les petites vacances scolaires pour favoriser leur éveil artistique grâce à l'intervention de professionnels et la proposition de nombreuses disciplines,
  - Forum annuel de la culture du Grand Cahors jumelé à celui des sports : manifestation organisée en septembre permettant de présenter les équipements et les associations du territoire proposant des ateliers de pratiques artistiques ;
- Renforcer la lisibilité de l'offre culturelle :
  - mutualisation de la présentation annuelle des programmations des divers équipements culturels proposant une offre de spectacles à l'ouverture de la saison et des billetteries.

Le SRADDET pourrait tout à fait **imaginer des dispositifs de primes aux territoires les plus investis sur ces sujets** a fortiori s'ils supportent de fortes charges de centralité.

➤ Des actions sous gouvernance interterritoriale

Pour « *la mise en système du territoire régional* », la Région identifie aussi un enjeu de gouvernance « *afin de passer des interdépendances aux réciprocitys* ». Sur ce plan, certaines compétences permettent de les assurer plus ou moins aisément de manière mutualisée entre territoires ou, a minima, certaines missions. En matière d'œnotourisme par exemple, il est très vite apparu que la situation géographique du vignoble de Cahors et sa zone d'influence dépassait largement les frontières administratives des EPCI détenteurs de la compétence promotion du tourisme. Fort de ce constat, une démarche de promotion de la filière œnotouristique a été co-construite entre le Grand Cahors, la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV) et les professionnels de la filière, tous unis sous la bannière **Destination Cahors Malbec**. L'objectif de cette démarche est d'élaborer une stratégie déclinée en plan d'actions touristiques commun aux partenaires sur un même territoire (périmètre de l'appellation d'origine contrôlée Cahors).

Plus largement, dans le cadre de leur candidature commune au label Grands Sites Occitanie, le Grand Cahors et la CCVLV se sont associés dans une logique de **faire destination le long de la vallée du Lot**. Les pratiques touristiques ainsi que les richesses naturelles, patrimoniales, culturelles, gastronomiques orientent naturellement les touristes de site en site sans frontières institutionnelles. L'objectif de créer une destination doit participer à augmenter la visibilité, la notoriété et la diffusion des touristes dans le temps et dans l'espace. La complémentarité des atouts touristiques de chacun des territoires amène à travailler les vecteurs touristiques entre eux (rivière, géotourisme, œnotourisme, itinérance et randonnée, patrimoine...). De cette première démarche de rapprochement de ces deux EPCI, deux autres EPCI voisins (Quercy blanc et Pays de Lalbenque-Limogne) voient aujourd'hui leur intérêt de participer à la structuration de cette destination.

Malgré l'évidence d'une gouvernance s'affranchissant des frontières administratives dans certains domaines, il n'en reste pas moins que **des logiques concurrentielles se développent entre les territoires**, par exemple en matière économique (des ZAE périphériques qui non seulement fragilisent les commerces de centre-ville sur leur territoire, mais qui cannibalisent aussi les activités des territoires voisins : par exemple, les consommateurs du sud du Lot sont attirés par les zones commerciales du nord du Tarn-et-Garonne qui procèdent même à des campagnes de communication dans le Lot). Les stratégies de marketing territorial se multiplient aussi, parfois au détriment d'une lisibilité des actions pour le grand public. Le SRADDET pourrait résoudre ces problématiques. **Une cohérence globale, assurée par une bannière fédératrice (Occitanie - Sud de France), favoriserait une meilleure cohésion territoriale (en interne)**. Elle permettrait aux territoires occitaniens d'être présents, lisibles, différenciés et identifiables, sur les scènes nationale et internationale, comme faisant partie d'une région attractive majeure, offrant une palette très complète d'accueil et d'atouts, que ce soit pour les nouveaux habitants, les touristes ou les entreprises. Regrouper les moyens publics serait plus efficace, surtout en période de restrictions budgétaires, que s'ils sont dispersés, a fortiori dans un contexte de concurrence territoriale forte entre les régions de France mais aussi d'Europe. Pour assurer une bonne articulation entre les différents échelons territoriaux et mieux mobiliser, la fédération au niveau régional des diverses actions locales devrait envisager la manière dont l'équilibre et la réciprocité peuvent être assurés entre, par exemple, les territoires urbains très dotés en moyens et les territoires ruraux bien moins dotés.

➤ Un maillage territorial garant du lien social

La diffusion entre les territoires composant la Région doit être précédée d'une **diffusion intra-territoriale**. Ayant totalement réorganisé le maillage territorial, le récent renforcement de l'intercommunalité a dans certains cas suscité, au sein d'un même espace communautaire, des oppositions entre ville et campagne. Le SRADDET doit considérer ce phénomène, en soutenant par exemple les EPCI qui mettent véritablement en œuvre leurs actions selon un **principe de subsidiarité**. En cours, la mise à jour du projet de territoire du Grand Cahors, entreprise sous l'angle de la cohésion territoriale, entend répondre à ces préoccupations, tout comme sa stratégie urbaine Cahors, Cœur d'Agglo lancée sur la ville-centre puis déclinée sur d'autres communes membres (les bourgs-centres en premier lieu). Son organisation territoriale, issue du SCOT et reprise dans le PLUI, et sa philosophie d'intervention s'attachent également à une réalisation des actions à différents niveaux (pôle urbain, pôles d'équilibre, pôles de services et communes rurales).

Instaurées par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015 et créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs (para)publics, les **maisons de services au public (MSAP)** illustrent cette volonté. En un lieu unique, les usagers (particuliers ou professionnels) y sont accompagnés dans leurs formalités : prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention-santé, accompagnement à l'entrepreneuriat, services postaux... Les animateurs sont formés par les opérateurs partenaires (CAF, Pôle Emploi, CPAM...) pour délivrer des services en leur nom. Alors que le transfert était optionnel, le Grand Cahors s'est fait confier la compétence MSAP par ses communes membres et en a ouvert deux sur son territoire à Catus et à Saint-Géry-Vers, pôles d'équilibre de l'agglomération. Il entend également ouvrir une structure similaire sur le pôle urbain Cahors-Pradines où des problématiques d'inclusion sont également avérées et doivent selon lui être traitées dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), approuvé par la conférence territoriale d'action publique (CTAP) de la Région. Par ailleurs, l'accessibilité des services publics est également expérimentée dans le cadre de la carte blanche gouvernementale. Le Grand Cahors s'est ainsi positionné pour porter l'expérimentation relative à la mise en place d'un car des services publics itinérant, sous réserve qu'il puisse être labellisé « MSAP itinérante » et fasse l'objet à ce titre d'un financement de l'Etat à hauteur de 50 % des coûts de fonctionnement.

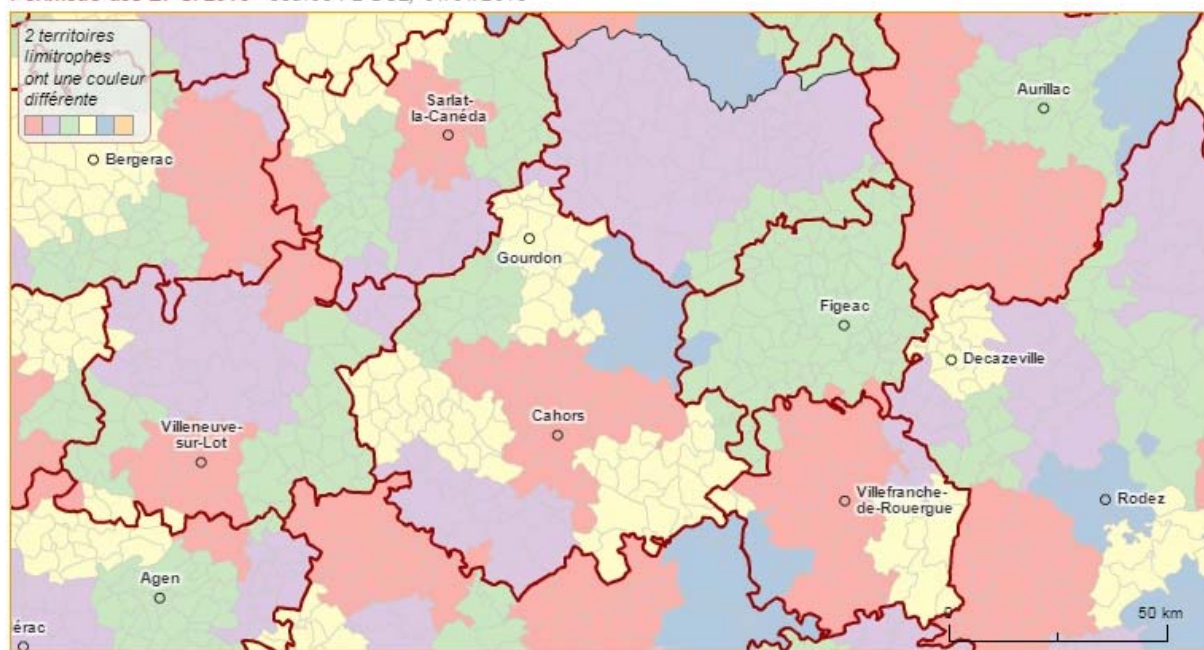
### I-3- Défi 3 « La région des ouvertures – Le défi du rayonnement régional au service de tous »

#### I-3-A- Commentaires du Grand Cahors sur les indicateurs retenus par la Région

Il convient à nouveau ici de noter que le périmètre retenu pour profiler les spécialisations économiques des territoires est celui des zones d'emploi qui, là encore, n'est pas identique à celui des EPCI (lui-même différent de celui des bassins de vie pour rappel), comme cela apparaît en rouge sur la carte des EPCI ci-après :



Périmètre des EPCI 2018 - source : DGCL, 01/01/2018



En précision du diagnostic régional, les éléments suivants issus du SDET du Grand Cahors révèlent les spécialisations économiques locales et leur poids dans l'économie régionale :



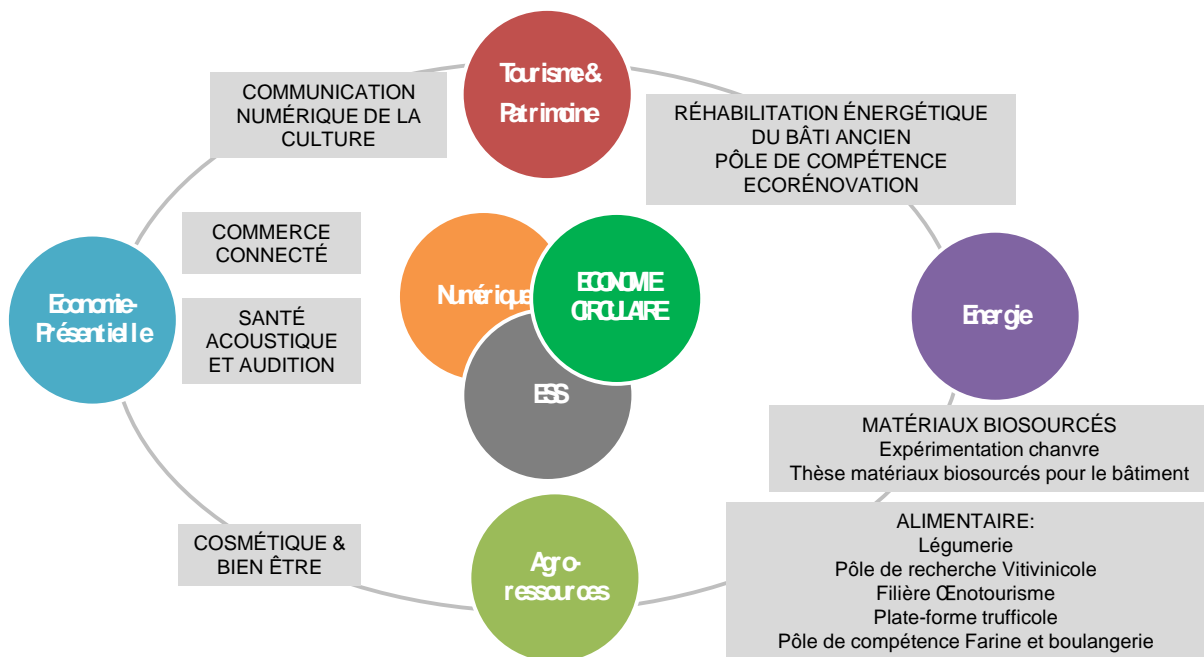
vecteur d'image, de développement et d'export pour le territoire. Point faible de l'économie du Grand Cahors, l'industrie productive locale est portée par une seule grosse entreprise internationale dont le siège se situe à Cahors (Groupe Cahors), mais qui ne joue pas encore un rôle d'attractivité de sous-traitants se positionnant à proximité. Le tissu productif local est constitué de nombreuses TPE/PME multisectorielles.

Le diagnostic économique local révèle donc un déficit de spécialisation. Quelques secteurs se montrent plus présents sur le Grand Cahors mais ont besoin d'être renforcés et des activités de niches doivent être développées et soutenues. **Le lien avec la capitale régionale demande à être concrètement noué** afin d'offrir aux entreprises locales de meilleures conditions d'implantation et de développement à une heure seulement de Toulouse et dans une région où les adéquations sont multiples.

### I-3-B- Réponse du Grand Cahors aux mots d'ordre donnés par la Région « montée en gamme » et bifurcation »

Plusieurs démarches sont en cours ou en réflexion sur le Grand Cahors pour **créer des spécificités économiques locales**, en concertation entre acteurs publics et privés du territoire et se fondant sur le socle de ressources existantes (activités majeures, enseignement supérieur : BTS, licences Pro, Masters) et les partenariats possibles. Elles visent à développer de nouvelles compétences et de nouvelles activités dans les thématiques suivantes :

Cartographie des filières et thèmes intersectoriels développables sur le Grand Cahors



Se dégagent **cinq thématiques intersectorielles : patrimoine, énergie, agro-ressources, santé et numérique**. Elles visent le **positionnement économique du Grand Cahors sur un schéma différencié**. Sa non-spécialisation forte doit lui permettre de mieux capter la diversité des activités en développement et de pousser les secteurs de niche qui font ou feront les spécificités économiques de ce territoire dans les vingt prochaines années.

Le système économique présentiel du Grand Cahors doit aussi **évoluer vers un équilibre avec la sphère productive**. Le développement des nouveaux modes de travail accompagné par la croissance du numérique constitue une chance pour les territoires ruraux, mais s'ils sont connectés à une

métropole et à d'autres agglomérations comparables. Pour cela, une nouvelle fois, **la connexion du territoire aux réseaux régional et national est capitale et la desserte ferroviaire primordiale**. La situation du Grand Cahors vis-à-vis de Toulouse et de Montauban lui confère un rôle complémentaire à la fois pour l'activité salariée sur l'agglomération, mais aussi en sens inverse pour aller travailler sur ces deux territoires. Ainsi, une connexion fiable, très régulière et rapide casserait le sentiment de distance et de temps perçu pour se déplacer d'une ville à l'autre. Les entreprises pourraient aussi plus facilement s'installer sans craindre un problème de recrutement. Le débordement des activités aéronautiques, logistiques ou de services à l'industrie de l'aire métropolitaine peut pleinement bénéficier aux territoires proches dans une optique de complémentarité des emplois, des espaces et des modes d'habiter. La connexion numérique de bonne qualité et étendue dans des délais courts est également un prérequis au développement de la sphère productive et à l'extension des industries régionales existantes aux abords de Toulouse et en connexion avec les régions voisines.

### I-3-C- Engagements du Grand Cahors pour « faire système pour une Région ouverte »

Participant assidûment au « Système France », la Région recherche aussi une participation des territoires qui la composent à ce système. L'offre territoriale du Grand Cahors, idéalement situé à l'entrée nord de l'Occitanie, au carrefour entre la Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes, apporte des arguments de qualité pouvant enrichir et apporter **quelques éléments de différenciation sur la scène européenne et même internationale** pour attirer plus d'habitants et plus de visiteurs sur le territoire régional :

- Elle permet une lecture historique du territoire du jurassique jusqu'aux périodes contemporaines, grâce notamment à ce lieu quasi unique au monde qu'est **la Plage aux ptérosaures à Crayssac** dont le projet muséographique est en cours de réalisation, et à **la grotte du Pech-Merle à Cabrerets**, haut lieu de l'art pariétal qu'on peut, à la différence de Lascaux en Dordogne, encore visiter.
- Elle propose des produits solides en matière d'itinérance : **les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle et la rivière Lot** (navigation, véloroute...) et plus généralement un cadre naturel et paysager varié, riche et préservé.
- Elle donne à voir et à déguster une large palette de **produits gastronomiques sous labels de qualité**, reconnus au niveau international, mis en valeur avec le savoir-faire et la créativité de chefs de haut niveau et par un festival qui prend de l'ampleur, Lot of Saveurs, dont la dixième édition se déroulera en 2019.
- Cet atout gastronomique est renforcé par la présence d'**un vignoble de grande qualité**, très présent à l'export (Amérique du Nord et Asie en particulier), dont la stratégie de développement oenotouristique se structure (Destination Cahors Malbec).
- **Des labels importants** viennent conforter et soutenir ces atouts majeurs : le **Patrimoine mondial de l'UNESCO** qui référence à Cahors la cathédrale Saint-Etienne et le pont Valentré au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, le label **Grand Site Occitanie** qui défend une démarche mutualisée entre le Grand Cahors (partie amont du Lot) et la Vallée du Lot et du vignoble (partie aval), les labels **VAH** (bientôt PAH) et **jardins remarquables** (Jardins secrets de Cahors)...

#### I-4- Défi transversal « L'atténuation et l'adaptation au changement climatique »

A l'échelle locale, le développement durable constitue aujourd'hui le fondement du projet de territoire du Grand Cahors. Les volets économiques, sociaux et environnementaux y sont bien représentés au travers des principaux enjeux de développement du territoire (agir sur l'environnement des entreprises, favoriser la mobilité durable, améliorer la performance énergétique...). Ce projet de territoire s'inscrit dans la continuité des Agendas 21 de la Ville et du Grand Cahors qui ont été élaborés et mis en œuvre dès 2015 et la labellisation TEPCV localement obtenue. Le PCAET du Grand Cahors engagera très prochainement la réflexion sur de nouvelles actions à mettre en œuvre et s'attachera à travailler en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de la sobriété énergétique, de l'amélioration de la qualité de l'air et du développement des énergies renouvelables. Toutefois, la forte expertise technique requise pour élaborer un tel plan nécessitera une aide des acteurs publics investis sur les problématiques climatiques, à l'instar de la Région.

##### I-4-1- Résonances locales entre le défi transversal et le défi 1 (région de l'accueil)

###### ➤ Une production de logements raisonnable et réinventée

Comparé à celui de la Région (+ 250 000 / an), l'objectif de production future de logements à l'échelle du SCOT de Cahors et du sud du Lot et des PLUI et PLH du Grand Cahors (+ 1 200 sur six ans soit + 210 à 230 / an dans le PLH pour les résidences principales) représente seulement 0,08 %. Tel que déjà défendu, **le Grand Cahors doit donc être considéré par le SRADET comme un territoire qui joue le jeu de la lutte contre l'artificialisation des sols.**

Au plan social toutefois, le SRADET et la stratégie sectorielle Région à énergie positive (REPOS) qu'il intègre, cumulés à la réglementation thermique 2020, seront à l'origine de l'édiction de lourdes normes qui seront sûrement difficiles à respecter pour de nombreux habitants du Grand Cahors au vu des revenus locaux des ménages précédemment présentés. Il faut donc prévoir sur le territoire une chute des constructions de maisons individuelles (qui étaient le modèle jusqu'à présent, le foncier étant disponible et peu cher) mais aussi un développement de nouveaux modèles d'habitations (avec la nécessité de s'assurer de la qualité d'habiter). **Le SRADET devrait dès lors anticiper ce phénomène et prévoir des orientations sur les nouveaux modes d'urbanisme et de construction.**

###### ➤ La structuration d'une filière pour des véhicules propres

**Le SRADET pourrait prévoir la structuration de systèmes, l'organisation de filières dans le domaine des véhicules propres de transport public.** Il existe déjà une mesure nationale pour le renouvellement des flottes afin de les rendre moins énergivores mais, non contraignante, elle est actionnée de manière isolée et ne présente donc pas d'impact global significatif. L'extension, à terme, d'un tel dispositif pour les véhicules individuels des particuliers pourrait aussi s'envisager même si, comme précédemment, des difficultés se poseraient pour les personnes à bas revenus. A minima, comme déjà exposé, le SRADET doit soutenir les aménagements publics en faveur des modes de déplacement actifs ainsi que les dispositifs de développement des transports collectifs.

###### ➤ Des formations ciblées « énergie »

Le Grand Cahors s'appuie sur sa spécificité patrimoine bâti pour développer les filières et les compétences de l'éco-réhabilitation et de l'efficacité énergétique en se positionnant comme terrain d'expérimentation. Fort des premières actions ENERPAT lancées autour de ce thème (thèse sur les éco-matériaux, bâtiment démonstrateur), le Grand Cahors cherche à structurer et à développer cette



filière notamment via **l'ouverture de formations nouvelles et porteuses, l'accueil de chercheurs, la montée en compétences des professionnels du bâtiment et de l'énergie et la structuration de filières locales concernant la production de matériaux**. La présence à Cahors d'une plateforme technologique et d'une licence professionnelle dédiées à l'efficacité énergétique est aussi un atout pour structurer l'écosystème, conforté par un Master patrimoine.

Selon la stratégie économique « E3 » de l'agglomération, cette spécificité est aussi en adéquation avec les ambitions énergétiques de la Région. Le bâtiment est un levier important d'économie d'énergie et le bâti ancien très représenté en Occitanie est porteur d'économie d'une part et de développement économique d'autre part. Un cercle vertueux est engagé avec cette démarche reproductible. En confortement de celle-ci, le Grand Cahors souhaiterait ainsi que la Région Occitanie en soit partie prenante en soutenant notamment les projets locaux de formation initiale ou continue portant sur la connaissance du bâti ancien, l'adaptation de l'éco-rénovation à cette typologie de bâti dans un objectif d'efficacité énergétique. Déjà évoquée, une « **clusterisation** » **régionale** consoliderait les acquis tout en accélérant la création de nouvelles formations et le lancement de nouvelles recherches au profit du tissu économique local et de ses habitants grâce au transfert de compétences. L'attractivité du territoire pour la création de startups innovantes sur la domotique, l'intelligence énergétique, la métrologie du bâti ou encore la simulation dynamique serait aussi amplifiée.

➤ Une commande publique soucieuse du développement durable

Pour la passation de marchés publics, la loi pose une obligation générale de prise en compte des trois objectifs du développement durable dans la définition du besoin de l'acheteur, mais ce dernier peut aller plus loin. Pour les projets d'investissement importants (CHAI, Musée Henri-Martin, Cinéma multiplexe, voirie), la collectivité intègre par exemple des **clauses sociales dans les marchés**. Le Département du Lot l'y incite fortement par ailleurs, conditionnant le versement de subventions à ce paramétrage. Ces marchés font l'objet d'une étude préalable du collectif Cooralie (coordination des associations lotoises de l'insertion par l'économique), facilitateur. Certaines commandes portent aussi directement sur l'achat de prestations sociales comme pour l'entretien des chemins de randonnée. Dans le cadre du SRADDET, une réflexion spécifique destinée à amplifier ce type de démarche pourrait s'envisager pour aboutir à une politique ou une exigence régionale vis-à-vis des territoires. Une mise en commun des savoir-faire à l'initiative de la Région apparaît comme une idée, pour une montée en compétence de tous.

#### **I-4-2- Résonances locales entre le défi transversal et le défi 2 (région des interdépendances territoriales)**

Des solidarités entre territoires autour de la problématique de l'eau sont à rechercher. Mais cette problématique est impossible à résoudre à l'échelle des EPCI (nouvellement compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations – GEMAPI - et prochainement compétents en matière d'eau et d'assainissement) car sans expérience, ni technicité, sur ces sujets complexes et nouveaux pour eux. De plus, se révèlent des résistances des structures préexistantes (petits syndicats techniques notamment) qui doivent pourtant se réorganiser à des échelles pertinentes (bassins hydrographiques). C'est pourquoi, dans ce domaine, le Grand Cahors peut témoigner d'un besoin d'accompagnement par une autorité supérieure (services de l'Etat en premier lieu) en capacité notamment d'arbitrer pour définir les bonnes limites territoriales d'exercice de ces compétences et les moyens nécessaires.

**I-4-3- Résonances locales entre le défi transversal et le défi 3 (région des ouvertures)**➤ Des actions économiques locales « climatico » compatibles

Le SDET du Grand Cahors prévoit de telles actions conformément à la stratégie « E3 » qu'il définit et qui porte des valeurs de développement durable, d'économie et d'innovation sociales et de valorisation des atouts du territoire :

ACTIONS		Impact environnemental	Précisions
B2	Collectifs de développement et d'innovation	X	Appui aux projets collectifs entrant dans le champ « E3 »
C1	Fonds de concours ou appels à projets autour de l'initiative économique en milieu rural	X	Développement et dynamisation de l'ensemble du territoire ; préservation de la vie rurale et des espaces
C2	Déclinaison d'un volet agricole	X	Redynamisation agricole ; vie des campagnes ; meilleure production alimentaire ; agriculture raisonnée ou bio ; circuits courts
C3	Adoption et suivi de mesures de soutien aux activités de bourg-centre	X	Développement ou maintien des services dans les bourgs centres ; moins de déplacement vers la ville centre ; économie locale, circuit courts
D1	Actions spécifiques à la problématique de l'emploi du conjoint	X	Travail du conjoint à proximité ; moins de déplacement ; intégration dans la vie locale
D3	Participer à la création d'une maison des saisonniers	X	Favoriser l'employabilité ; fidéliser les compétences
D5	Schéma local d'enseignement supérieur, recherche, innovation et vie étudiante	X	Développer les formations en lien avec l'éco-rénovation et l'efficacité énergétique
G1	Identification de potentiel, requalification, réinvestissement	X	Optimisation des espaces pouvant accueillir de l'activité économique ; économie de foncier
G4	Amorçage autour d'un réseau de tiers-lieux	X	Economie numérique ; optimisation des espaces et des déplacements

Pour rappel, le territoire met également en œuvre des mesures en matière d'économie circulaire. Mais au niveau énergétique, il existe des enjeux très importants sur les énergies renouvelables. Pour ce qui est du solaire et de l'éolien, les dispositifs nationaux et le cadrage via un schéma régional sont pertinents et suffisants, d'autant que le coût des installations solaires va toujours décroissant. Néanmoins, il serait peut-être judicieux de soutenir davantage les filières de méthanisation des déchets et les réseaux de chaleur qui représentent des coûts d'investissement souvent conséquents et dissuasifs pour certaines collectivités même si, sur le Grand Cahors, 36 % de l'énergie servant à chauffer ses bâtiments proviennent actuellement d'un réseau de chaleur.

➤ L'importance locale du « care » à prendre en compte

Sur l'importance croissante du « care » liée à l'augmentation des personnes âgées, l'analyse des besoins sociaux en cours sur le Grand Cahors révèle que celui-ci se caractérise bien par un vieillissement de sa population, avec environ 5 000 personnes de 75 ans et plus en 2017. Cette population est plus concentrée sur le pôle urbain Cahors-Pradines qui accueille 57 % des personnes de 75 ans et plus. En 2030, selon les projections démographiques, les plus de 60 ans représenteront 40 % de la population de l'aire urbaine et les plus de 75 ans 20 %. Cette situation a déjà facilité l'émergence d'une économie autour de la personne âgée avec une progression des services d'aide à domicile traditionnels (portage de repas, ménage, services de soins et d'accompagnement). Ce secteur est aujourd'hui bien structuré et bénéficie de financements spécifiques grâce à l'aide personnalisée à l'autonomie versée par le Département. Les tensions sur les services de soins infirmiers à domicile incitent cependant à la mise en place de mesures spécifiques pour favoriser la formation et l'installation de praticiens. Les services à domicile peuvent également être étendus à d'autres champs (assistance administrative, Internet, soins esthétiques). D'autres secteurs méritent aussi d'être largement développés que ce soit en matière de santé (nutrition, objets connectés, produits de confort, médecine à distance avec notamment l'expérimentation de cabines de télémédecine dans le cadre de Carte blanche), de sécurité et d'autonomie (téléassistance, détecteurs), de transport (transport adapté et transport à la demande), d'activités de loisirs, culturelles et sportives, de communication (tablettes) et d'habitat (domotique, logements adaptés). Apparu nécessaire dans le cadre des travaux d'élaboration du PLH, le lancement d'une étude pré-opérationnelle relative au logement et à l'hébergement des seniors sur le Grand Cahors a d'ailleurs été approuvé mi-mai 2018 pour :

- mieux connaître les usages et les besoins des personnes âgées en matière d'habitat,
- définir une stratégie d'intervention et un programme d'actions croisant les différents projets et leurs conditions de réussite du point de vue des porteurs de projets,
- susciter la promotion de solutions adaptées et innovantes chez les opérateurs du logement s'appuyant sur les potentialités de la silver économie.

**Le projet de territoire du Grand Cahors mis à jour en 2018 se préoccupe de ces problématiques, dont le SRADDET doit aussi tenir compte** et proposer des mesures destinées à les accompagner pour que les territoires concernés ne les subissent pas.

➤ Un soutien aux activités locales préservatrices des espaces naturels

La collectivité favorise le **développement d'activités économiques et touristiques mettant en valeur ses espaces naturels**, même sensibles (ENS). Ainsi, le site emblématique du Mont Saint-Cyr à Cahors qui avait perdu son animation a récemment été redynamisé tout en préservant l'ENS départemental. Après appel à projets, des activités de pleine nature (loisirs et sports) y sont désormais proposées par une société qui a restitué au lieu protégé son attractivité autre que contemplative. Trois emplois occupent maintenant le site à l'année, fournissant un nouveau service aux touristes et aux habitants dont les plus jeunes. De plus, la présence de cette activité permet la surveillance et donc la préservation de l'ENS, entretenu en partenariat avec une association foncière pastorale. Une autre activité de pleine nature existe aussi à Pradines en bord de la vallée du Lot en zone inondable. Outre la création d'emplois, elle permet la préservation du bois et de ses abords tout en faisant vivre quasiment toute l'année une plaine inconstructible mais pouvant accueillir une activité économique non impactante pour l'environnement. Des exemples à reproduire en Occitanie.

Plus largement, grâce à ses paysages remarquables, le territoire offre un terrain de jeu exceptionnel pour le sport et les activités de pleine nature et accueille des événements attractifs dans ce secteur. La collectivité donne aussi une place particulière à la nature en ville. Le label national « Jardins remarquables » récompense le lien qualitatif opéré entre nature et patrimoine dans 24 jardins secrets de Cahors, annuellement mis en valeur par le festival Cahors Juin Jardins. Les alignements

historiques de platanes sur l'artère principale de la ville et sur le tour de la boucle du Lot sont également conservés. Ces quelque 300 arbres, dont les plus anciens ont été plantés au XIX<sup>e</sup> siècle, révèlent le caractère méridional de Cahors.

Il faut noter que les paysages du Grand Cahors constituent l'élément premier du sentiment d'appartenance des habitants au territoire intercommunal, confirmé via une étude sociologique réalisée pour élaborer la première version du projet de territoire en 2014. Facteur également d'attractivité, ceux-ci sont mis en valeur grâce à une opération pérenne de mise en visibilité sur le média social Instagram et une exposition itinérante. Baptisée Les Saisons de Cahors Agglo, la deuxième édition de cette opération vient de démarrer. L'édition de carnets photographiques est aussi à l'étude.

## II- CONTRIBUTIONS DU GRAND CAHORS AUX SYSTEMES REGIONAUX

La cartographie régionale positionne le Grand Cahors au sein de deux systèmes occitaniens :

- le système métropolitain en étoile,
- le système polycentrique autour du Massif central.

Tel que déjà observé à l'échelle de l'ancienne Région Midi-Pyrénées, **le Grand Cahors demeure un territoire interconnecté et intermédiaire. Toutefois, en Occitanie, il s'est éloigné de la centralité régionale** qui tend à trouver son point d'équilibre entre les deux métropoles et à basculer vers le littoral, démographiquement très attractif.

Le classement d'un territoire dans un système doit néanmoins être opéré avec prudence, au risque de le stigmatiser dans une case offrant peu de souplesse à des approches différenciées pour la mise en œuvre de politiques publiques d'initiative régionale. Chaque territoire, quelle que soit sa taille, a en effet des caractéristiques qui lui sont propres et qu'il peut défendre à une échelle supérieure pour chercher à se développer sur des axes singuliers le distinguant d'un autre. Concernant le Grand Cahors, situé tout au nord du système en étoile et tout à l'ouest du système polycentrique, il est difficile de le positionner dans un cadre précis. **Un traitement particulier doit donc être recherché pour un tel territoire, à ne pas considérer comme dans un « entre-deux »** ne permettant pas de statuer en faveur d'un système ou d'un autre, et de prédéfinir pour lui une feuille de route précise. C'est là qu'est pleinement démontrée la nature spécifique de chaque territoire. La Région explique que les systèmes *« donnent à voir la réalité de la vie quotidienne et des activités des habitants de la région. Ils sont appelés à devenir des espaces de concertation et d'échanges entre territoires »* : une telle photographie ne doit pas figer la perception d'un territoire par la Région et emporter son traitement par un copié-collé avec un territoire appartenant au même système. Toutes les particularités locales doivent être prises en compte, a fortiori dans la contractualisation Région-EPCI permettant la mise en œuvre concrète du SRADDET.

### II-1- Système en étoile

#### II-1-1- Poids du Grand Cahors au sein de ce système

Dans le système occitanien en étoile, le Grand Cahors occupe la place suivante :

- sa population (40 919 habitants en 2014) représente 1,71 % de la population du système et a gagné 2880 nouveaux habitants entre 1999 et 2014, soit 192 nouveaux habitants par an représentant 0,9 % des nouveaux habitants du système ;
- les surfaces agricoles (A) et naturelles (N) consommées sur le Grand Cahors entre 2000 et 2012 représentent 716 hectares, soit 59,6 hectares par an représentant 3,6 % des surfaces A et N du système ;
- le bassin d'emploi de Cahors représente 27 900 emplois, soit 28,5 % des emplois dans ce système.

#### II-1-2- Participation / positionnement du Grand Cahors au sein de ce système

Dans le système en étoile, à l'inverse d'autres territoires constitués autour de villes préfectorales (Albi, Auch, Castres et même Agen, pourtant hors Occitanie), **le Grand Cahors est en pointe de branche. Il se situe en deuxième rideau derrière les communes du Tarn-et-Garonne directement reliées à la capitale régionale** avec, comme principale ville intermédiaire, Montauban, qui profite pleinement des retombées économiques et démographiques de la métropole toulousaine. Pourtant, **le Grand Cahors a un rôle majeur à jouer dans cette organisation car en capacité réelle** (cf. notamment son IDH : voir défi 1) **d'offrir un cadre et une qualité de vie aux Occitaniens** qui, à horizon 2040, ne pourront plus trouver place dans les métropoles et sur le littoral, saturés. Tel que précédemment

indiquée dans les défis 1 et 2 (accueil et interdépendances), **la connexion entre Cahors et Toulouse est indispensable et peut être gagnant-gagnant** (cf. la récente construction à Cahors d'un campus universitaire déconcentré soulageant les universités toulousaines surchargées). Certes des infrastructures majeures existent déjà (autoroute A20 notamment), mais **d'autres équipements et services sont à renforcer substantiellement (desserte ferroviaire en tout premier lieu)**. A ce titre, pour rappel, dans sa contribution aux EGRIM en juillet 2016, le Grand Cahors formulait déjà trois enjeux attractivité – continuité - accessibilité, qu'il soutient à nouveau très fortement aujourd'hui. Evidemment, la connexion Grand Cahors – Grand Toulouse peut être autrement que physique, numérique en particulier, de manière à répondre aux objectifs du défi transversal du SRADDET relatif au changement climatique. Le soutien de la Région à la création de tiers-lieux doit ainsi être maintenu.

Au sein de ce système en étoile, la qualité et la quantité des services publics de transports interdépartementaux et interurbains, tous deux sous compétence régionale désormais, sont également déterminantes afin de **connecter directement des territoires indépendamment du noëud métropolitain** et favoriser les échanges entre villes-préfectures (Cahors, Albi, Auch, Rodez...) et entre zones d'emploi (Cahors-Figeac).

La position du Grand Cahors au sein du système en étoile se justifie par sa participation à l'Association du Dialogue métropolitain de Toulouse métropole. Toutefois, les effets d'entraînement et de complémentarité éventuels de la métropole toulousaine sur l'agglomération cadurcienne (en termes d'emplois ou de migrations résidentielles par exemples) restent incertains. C'est pourquoi, dans le but que la Région puisse jouer un rôle dans le développement harmonieux des territoires liés à la métropole toulousaine, il semble nécessaire de mesurer les effets de la métropolisation dans ce système afin d'orienter les politiques publiques régionales en ce sens. À ce titre, il faut rappeler que l'étude de France Stratégie « Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants » de Novembre 2017 montrait que la dynamique d'emploi de la métropole toulousaine n'est pas partagée avec les territoires environnants. **Un observatoire régional sur ce phénomène de métropolisation aurait donc un intérêt certain.**

## II-2- Système polycentrique

### II-2-1- Poids du Grand Cahors au sein de ce système

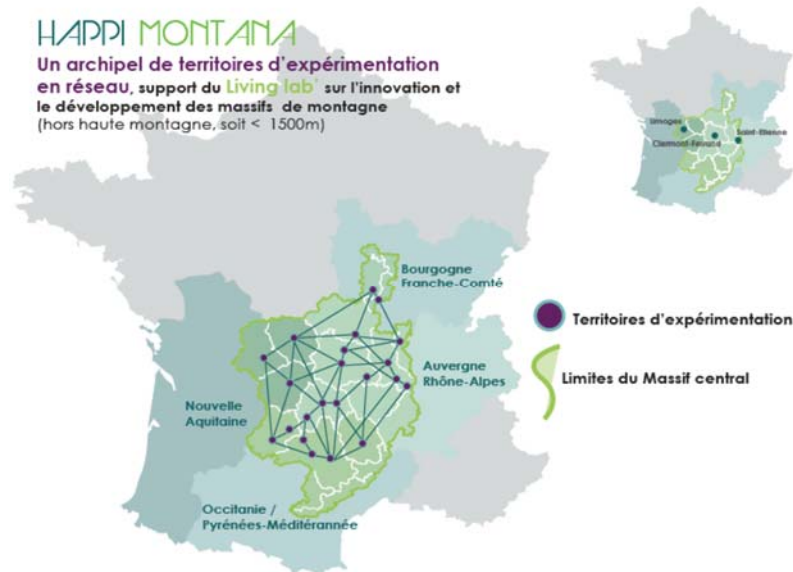
Dans le système occitanien polycentrique, le Grand Cahors occupe la place suivante :

- sa population (40 919 habitants en 2014) représente 5,7 % de la population du système et a gagné 2880 nouveaux habitants entre 1999 et 2014, soit 192 nouveaux habitants par an représentant 3,74 % des nouveaux habitants du système ;
- les surfaces A et N consommées sur le Grand Cahors entre 2000 et 2012 représentent 716 hectares, soit 59,6 hectares par an représentant 14,9 % des surfaces A et N du système ;
- le bassin d'emploi de Cahors représente 27 900 emplois, soit 10,5 % des emplois dans ce système.

### II-2-2- Participation / positionnement du Grand Cahors au sein de ce système

Désireux de franchir une étape supplémentaire dans la structuration de son écosystème ENERPAT, le Grand Cahors participe au **projet HAPPI Montana** (Hub pour l'Accompagnement de Projets Partenariaux Innovants en territoires de montagne). Il est l'un des 80 partenaires du consortium coordonné par Macéo (association qui accompagne le Massif central dans son développement territorial durable par la mise en place de projets innovants), ayant candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'Etat pour son programme d'investissements d'avenir (PIA) territoires d'innovation de grande ambition (TIGA). L'ambition d'HAPPI Montana est de doter la

France d'un accélérateur d'innovation et de développement d'envergure nationale pour les massifs de montagne, en s'appuyant sur un réseau de territoires d'expérimentation du Massif central (collectivités et groupements : quatre régions, neuf départements, trois métropoles, douze EPCI...), ainsi que sur un fort partenariat scientifique et économique (grandes, petites et moyennes entreprises, startups et accélérateurs de startups, laboratoires de recherche, structures de l'ESS, clusters...). Il vise la création d'un living lab' (laboratoire d'innovation territoriale) pour co-construire avec les habitants et les usagers et expérimenter en situation réelle des solutions innovantes pour l'attractivité, le développement et la résilience des territoires montagneux de demain. Ce laboratoire vivant sera accompagné d'un ensemble de services permettant le changement d'échelle et la diffusion rapide des innovations les plus pertinentes. A l'issue de la première phase de l'AMI, début 2018, le projet HAPPI Montana a été retenu parmi les vingt lauréats. Fin 2018, une deuxième phase aboutira à la désignation des dix lauréats finaux du PIA-TIGA, qui pourront obtenir jusqu'à 50 millions d'euros chacun sur dix ans pour accompagner le développement de l'innovation sur leur territoire.



Ce projet participant au « Système France » dans lequel l'Occitanie veut peser, démontre que **le Grand Cahors constitue dans le système polycentrique un point d'appui très intéressant pour dialoguer à l'échelle interrégionale**. Grâce à ce positionnement particulier, le SRADDET pourrait dès lors considérer le Grand Cahors comme un territoire relai, une plateforme d'impulsion et d'expérimentation des politiques inter-régionales. Il pourrait aussi lui proposer un rôle-clef à jouer dans le dialogue inter-SRADDET, dialogue à envisager par la Région Occitanie considérant les frontières qu'elle partage avec trois autres grandes régions françaises et la porosité de certaines politiques publiques dont les actions se diffusent au-delà des simples limites administratives. L'Occitanie ne saurait en effet être appréhendée comme une île totalement déconnectée de ses régions voisines, car elle intègre des territoires qui interagissent avec d'autres situés hors Occitanie. A titre d'exemple, l'aéroport de Brive – Vallée de la Dordogne offre aux habitants du Lot une ouverture vers Paris et vers l'Europe et leur permet de bénéficier de retombées économiques et touristiques, car pourvoyeur de voyageurs pouvant tout autant visiter la Dordogne que le Quercy.

Dans ces logiques systémiques révélées par la Région, les offres et les dessertes de transports collectifs sont en effet au service des échanges et de la réciprocité entre les territoires. C'est pourquoi, à nouveau, le niveau de service proposé à Cahors sur la ligne POLT doit être pensé au regard de sa position stratégique, **Cahors constituant un point d'équilibre, à l'articulation entre le système métropolitain toulousain et le système polycentrique du Massif central et à l'interface des régions voisines**.